



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

JILITI – TPM INVEST

28 novembre 2025

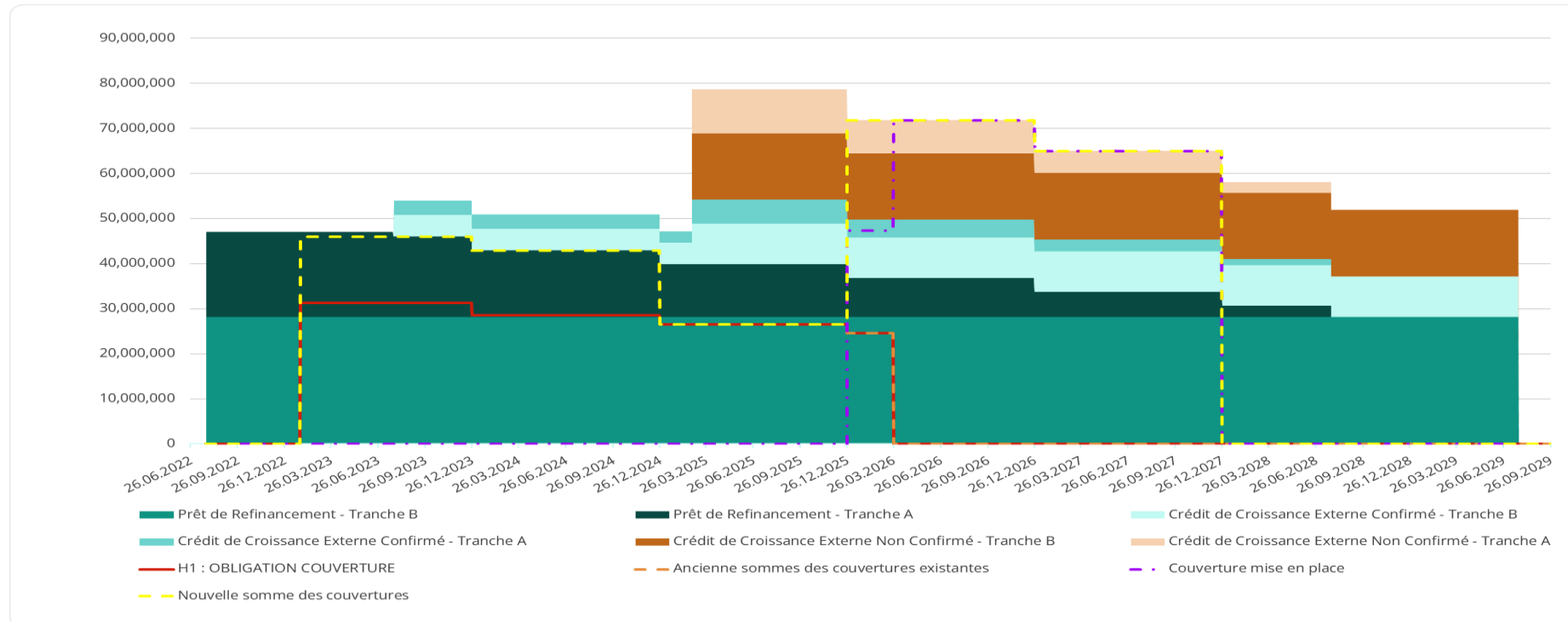


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE JILITI – TPM INVEST



- **Stratégie de couverture mise en place** : H3 - Cap 2,50% - 100% du 29/12/2025 au 27/12/2027
- **Banque de couverture** : BNP
- **Prime lissée de la couverture** : 0.0495%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 65'555€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 249'416€

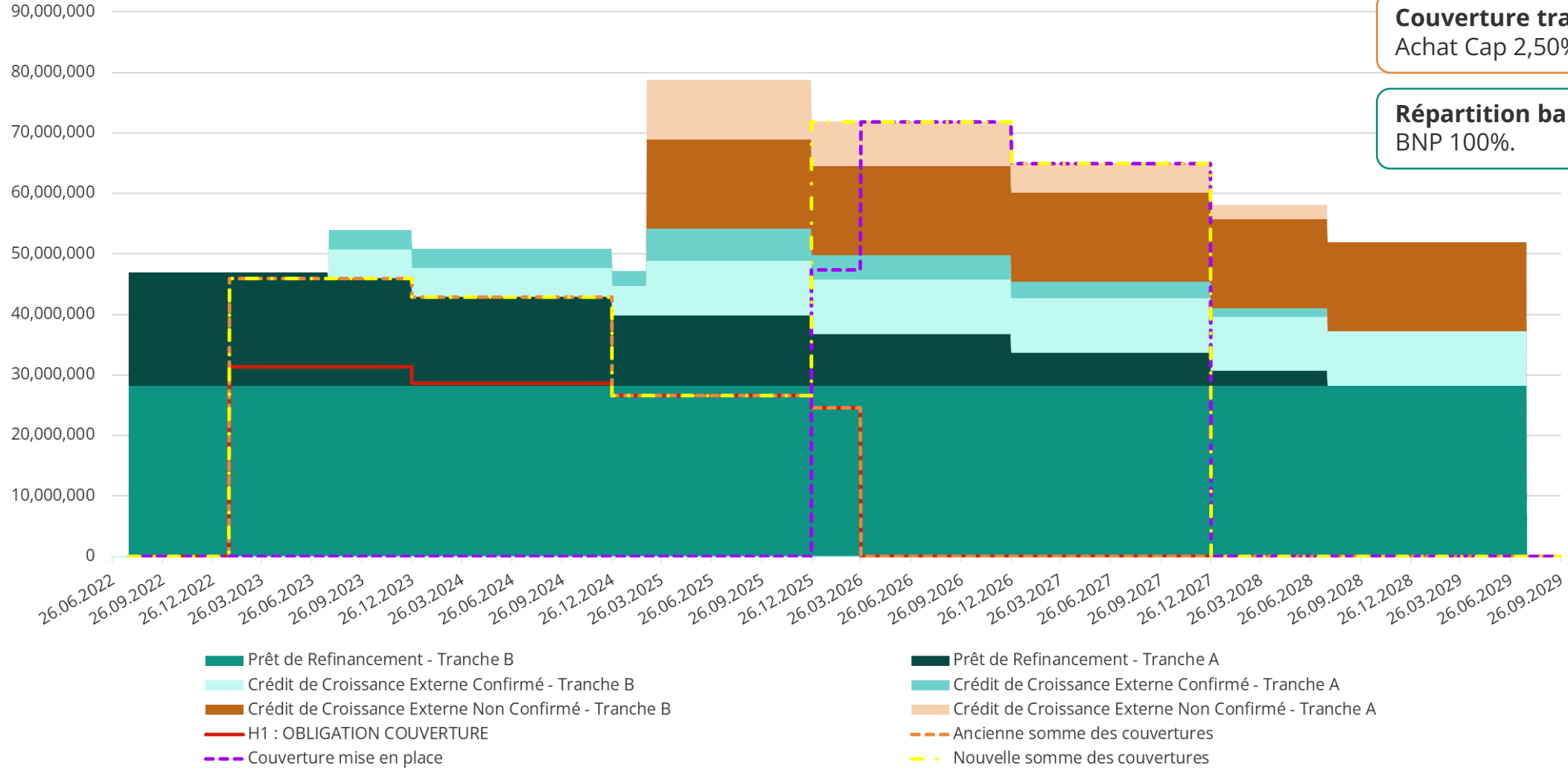


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 2 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

Prêt de Refinancement de €47'000'000, tiré le 26/07/2022, composé de :

- **Tranche A : €18'800'000**, amort. annuel, échéance 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,50%.
- **Tranche B : €28'200'000**, amort. In fine, échéance 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3,50%.

Crédit de Croissance Externe Confirmé de €15'000'000, composé de :

- **Tranche A : €6'000'000**, dont €3'200'000 tirés le 27/07/2023 et €2'800'000 tirés le 27/02/2025, amort. linéaire annuel, échéance le 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.50%.
- **Tranche B : €9'000'000**, dont €4'800'000 tirés le 27/07/2023 et €4'200'000 tirés le 27/02/2025, amort. In fine, échéance le 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3.50%.

Obligation de couverture :

TPM Invest s'engage à conclure **dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Réalisation**, ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel **d'au moins 66,67% du montant total de l'Encours du Prêt de Refinancement** couvrant TPM Invest contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 200 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une **durée d'au moins 3 ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Banques de couverture : BNP.

Couvertures existantes :

CAP 3,0% SG : Départ 26/01/2023, échéance le 26/03/2026, amortissement spécifique, notionnel €45'977'777. Prime lissée de 0.608%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €24'500'000, composé de :

- **Tranche A : €9'800'000**, tirés le 27/02/2025, amort. linéaire annuel, échéance le 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.75%.
- **Tranche B : €14'700'000**, tirés le 27/02/2025, amort. In fine, échéance le 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3.75%.

Crédit Renouvelable de €3'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

TPM Invest s'engage à conclure **dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Réalisation**, ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel **d'au moins 66,67% du montant total de l'Encours du Prêt de Refinancement** couvrant TPM Invest contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 200 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une **durée d'au moins 3 ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Banques de couverture : BNP.

Couvertures existantes :

CAP 3,0% SG : Départ 26/01/2023, échéance le 26/03/2026, amortissement spécifique, notionnel €45'977'777. Prime lissée de 0.608%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BNP

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 28/11/2025

Date de début : 29/12/2025

Date de fin : 27/12/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €47'328'033 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 27/12/2027 : **0.0495%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€65'555**.

Primes à payer

Couverture BNP

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
23.12.2025	29.12.2025	26.03.2026	26.03.2026	47,328,033	5,662	-59,893
24.03.2026	26.03.2026	26.06.2026	26.06.2026	71,847,776	9,089	-50,804
24.06.2026	26.06.2026	28.09.2026	28.09.2026	71,847,776	9,286	-41,518
24.09.2026	28.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	71,847,776	8,990	-32,528
23.12.2026	28.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	64,991,109	8,221	-24,307
24.03.2027	30.03.2027	28.06.2027	28.06.2027	64,991,109	8,043	-16,264
24.06.2027	28.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	64,991,109	8,132	-8,132
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	64,991,109	8,132	0

Prime lissée	0.0495%
--------------	---------

Total à payer	65,555
---------------	--------

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt de Refinancement - Tranche A		Prêt de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVER- TURE EXISTANTE Cap 3% SG	COUVER- TURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGA- TION COUVER- TURE	Couver- ture mise en place	Nouvelle somme des couvertures
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD							
26.07.2022	26.10.2022	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0	0		0	0	0
26.10.2022	26.01.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0	0		0	0	0
26.01.2023	26.04.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	45,977,777
26.04.2023	26.07.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	45,977,777
26.07.2023	27.07.2023	1,022,223	17,777,777	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	45,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	45,977,777
27.07.2023	26.10.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	-3,200,000	3,200,000	-4,800,000	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	45,977,777
26.10.2023	26.12.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	45,977,777
26.12.2023	26.03.2024	3,066,667	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	42,911,110
26.03.2024	26.06.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	42,911,110
26.06.2024	26.09.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	42,911,110
26.09.2024	26.12.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	42,911,110
26.12.2024	27.02.2025	3,066,667	11,644,443	0	28,200,000	640,000	2,560,000	0	4,800,000	0	0	0	0	47,204,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	26,564,290
27.02.2025	26.03.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	-2,800,000	5,360,000	-4,200,000	9,000,000	-9,800,000	9,800,000	-14,700,000	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	26,564,290
26.03.2025	26.06.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	26,564,290
26.06.2025	26.09.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	26,564,290
26.09.2025	26.12.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	26,564,290
26.12.2025	26.03.2026	3,066,667	8,577,776	0	28,200,000	1,340,000	4,020,000	0	9,000,000	2,450,000	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	24,519,743	24,519,743	66.67%	24,519,743	47,328,033	71,847,776
26.03.2026	26.06.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776
26.06.2026	26.09.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776
26.09.2026	26.12.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776
26.12.2026	26.03.2027	3,066,667	5,511,109	0	28,200,000	1,340,000	2,680,000	0	9,000,000	2,450,000	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109
26.03.2027	26.06.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109
26.06.2027	26.09.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109
26.09.2027	26.12.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109
26.12.2027	26.03.2028	3,066,667	2,444,442	0	28,200,000	1,340,000	1,340,000	0	9,000,000	2,450,000	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	0	0
26.03.2028	26.06.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	0	0
26.06.2028	26.07.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	0	0
26.07.2028	26.09.2028	2,444,442	0	0	28,200,000	1,340,000	0	0	9,000,000	2,450,000	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	0	0
26.09.2028	26.12.2028	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	0	0
26.12.2028	26.03.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	0	0
26.03.2029	26.06.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	0	0
26.06.2029	26.07.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	0	0
26.07.2029	26.10.2029	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	0	0	0	0		0	0	0
Période brisée																				

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	13,261
-------------	--------

	BNP
Economies totales	249,416
Taux/Prix sans marge bancaire	49,752
Prix avec marge bancaire standard *	314,971
Marge bancaire standard (20 points de base) *	265,219
Prix final	65,555
Marge finale	15,803

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

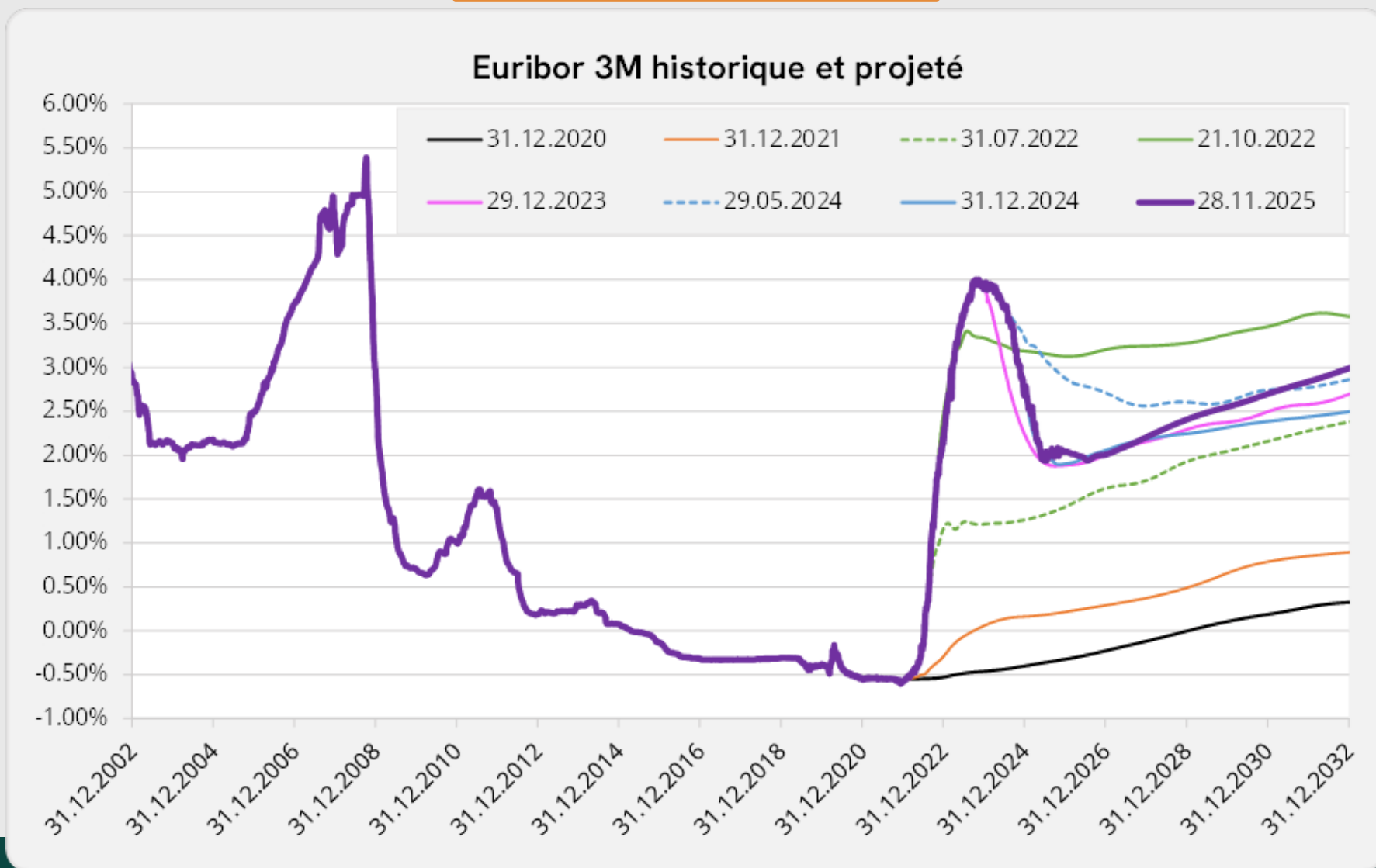
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

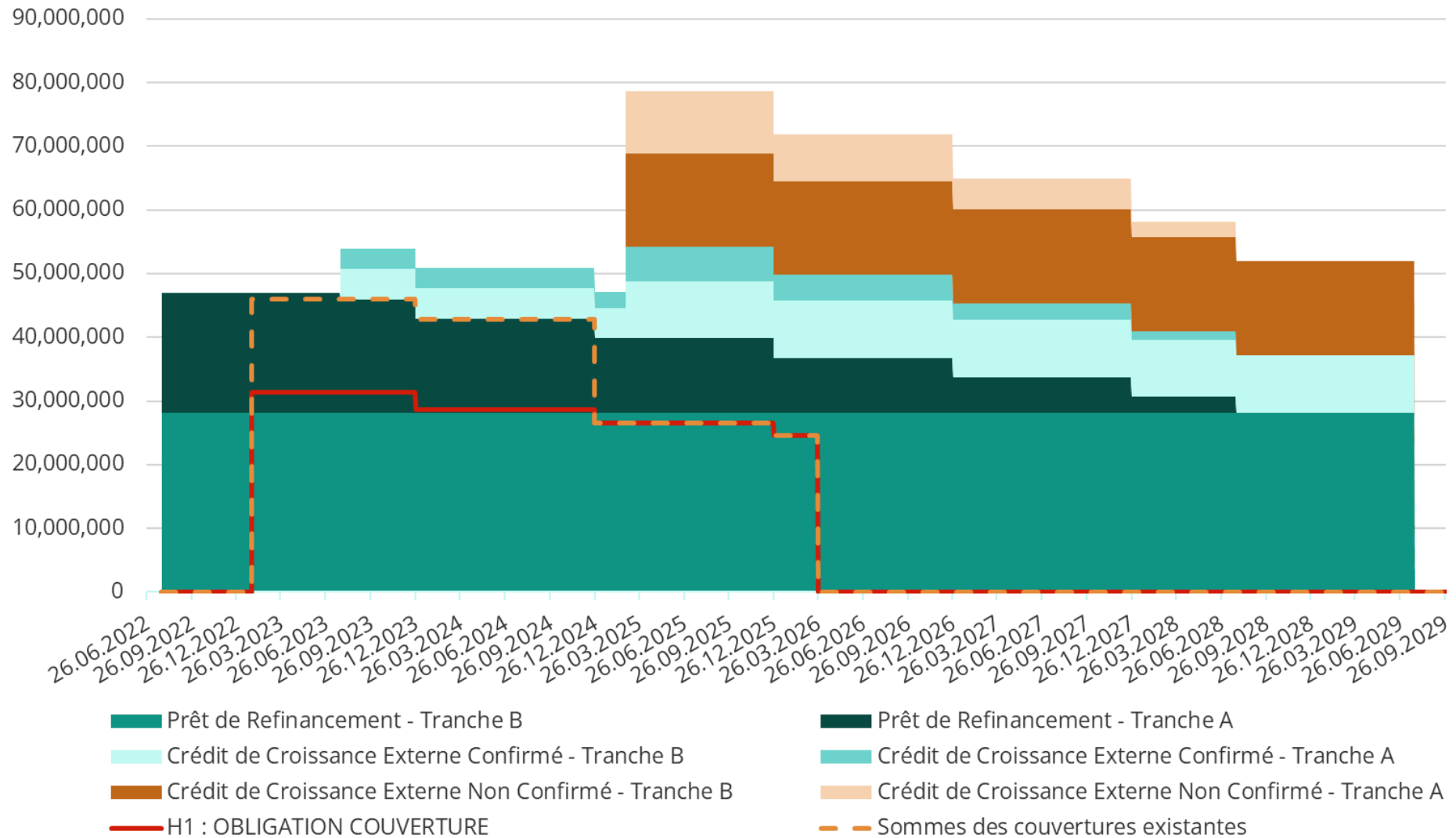
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (28/11/2025)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

Prêt de Refinancement de €47'000'000, tiré le 26/07/2022, composé de :

- **Tranche A : €18'800'000**, amort. annuel, échéance 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,50%.
- **Tranche B : €28'200'000**, amort. In fine, échéance 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3,50%.

Crédit de Croissance Externe Confirmé de €15'000'000, composé de :

- **Tranche A : €6'000'000**, dont €3'200'000 tirés le 27/07/2023 et €2'800'000 tirés le 27/02/2025, amort. linéaire annuel, échéance le 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.50%.
- **Tranche B : €9'000'000**, dont €4'800'000 tirés le 27/07/2023 et €4'200'000 tirés le 27/02/2025, amort. In fine, échéance le 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3.50%.

Obligation de couverture :

TPM Invest s'engage à conclure **dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Réalisation**, ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel **d'au moins 66,67% du montant total de l'Encours du Prêt de Refinancement** couvrant TPM Invest contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 200 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une **durée d'au moins 3 ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Banques de couverture : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

Couvertures existantes :

CAP 3,0% SG : Départ 26/01/2023, échéance le 26/03/2026, amortissement spécifique, notionnel €45'977'777. Prime lissée de 0.608%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €24'500'000, composé de :

- **Tranche A : €9'800'000**, tirés le 27/02/2025, amort. linéaire annuel, échéance le 26/07/2028, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2.75%.
- **Tranche B : €14'700'000**, tirés le 27/02/2025, amort. In fine, échéance le 26/07/2029, floor 0% sur Euribor 3 mois + 3.75%.

Crédit Renouvelable de €3'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

TPM Invest s'engage à conclure **dans un délai de 6 mois à compter de la Date de Réalisation**, ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel **d'au moins 66,67% du montant total de l'Encours du Prêt de Refinancement** couvrant TPM Invest contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de 200 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une **durée d'au moins 3 ans** à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Banques de couverture : SG, BNP, LCL, CIC, Banque Postale.

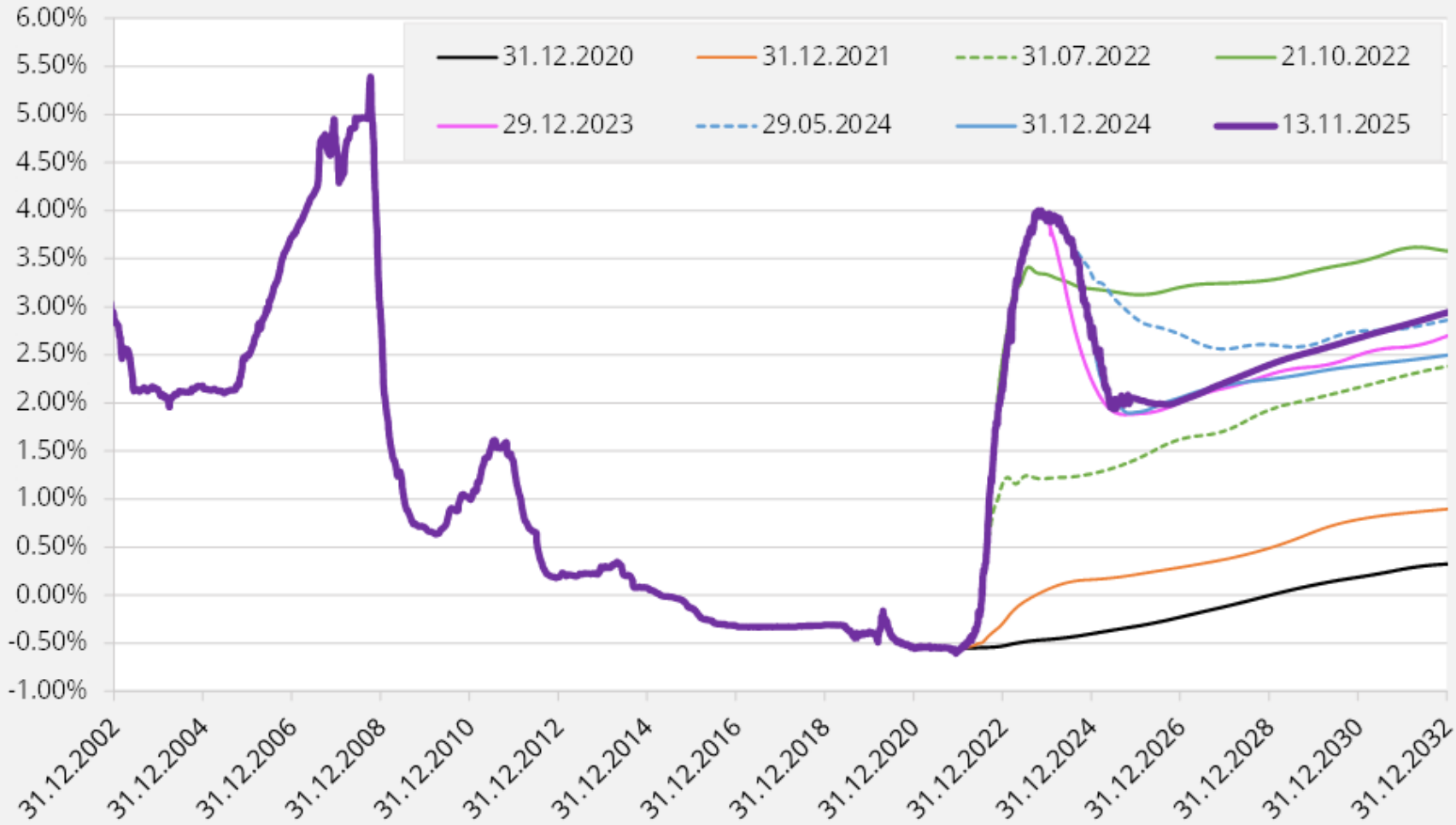
Couvertures existantes :

CAP 3,0% SG : Départ 26/01/2023, échéance le 26/03/2026, amortissement spécifique, notionnel €45'977'777. Prime lissée de 0.608%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

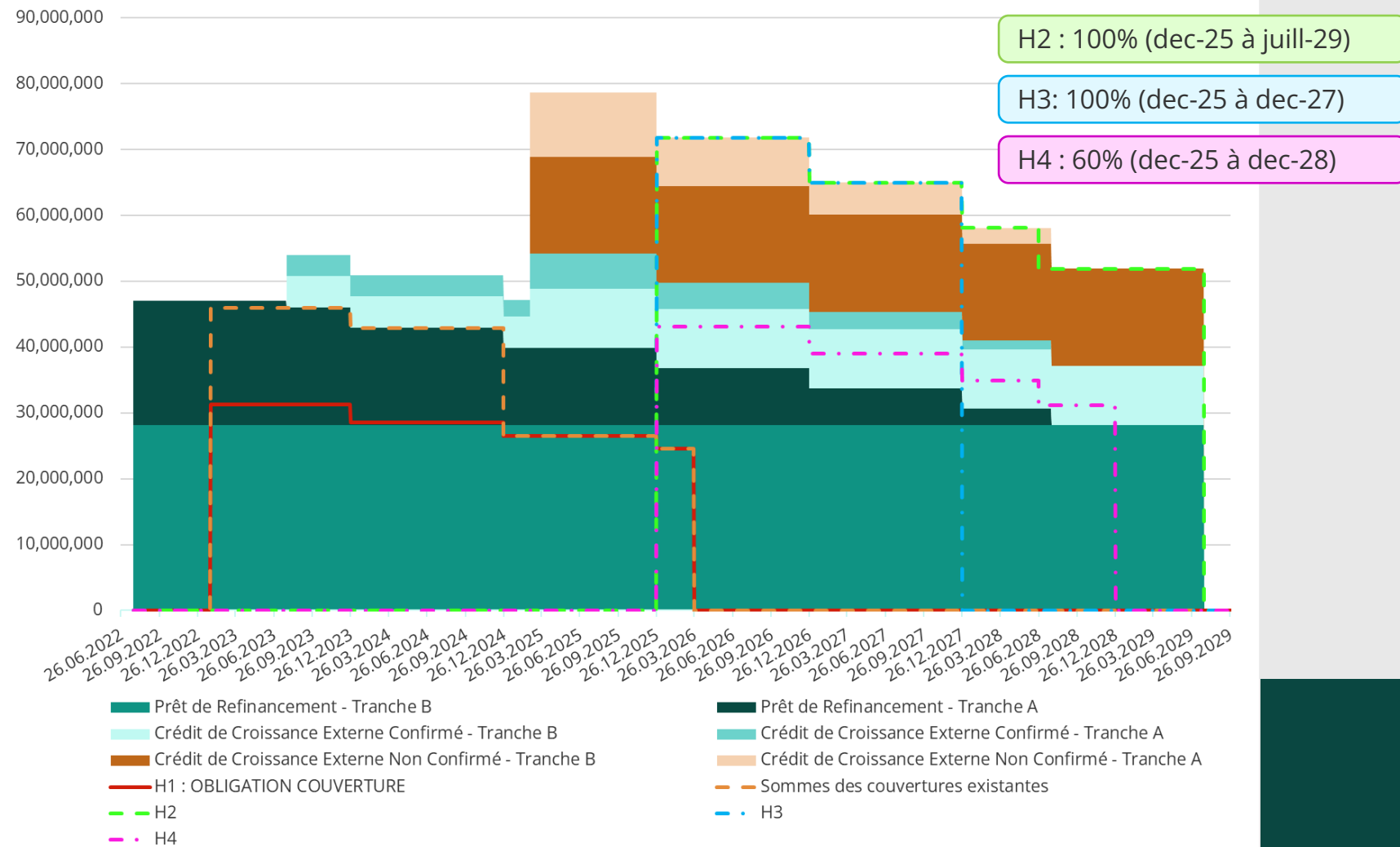


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

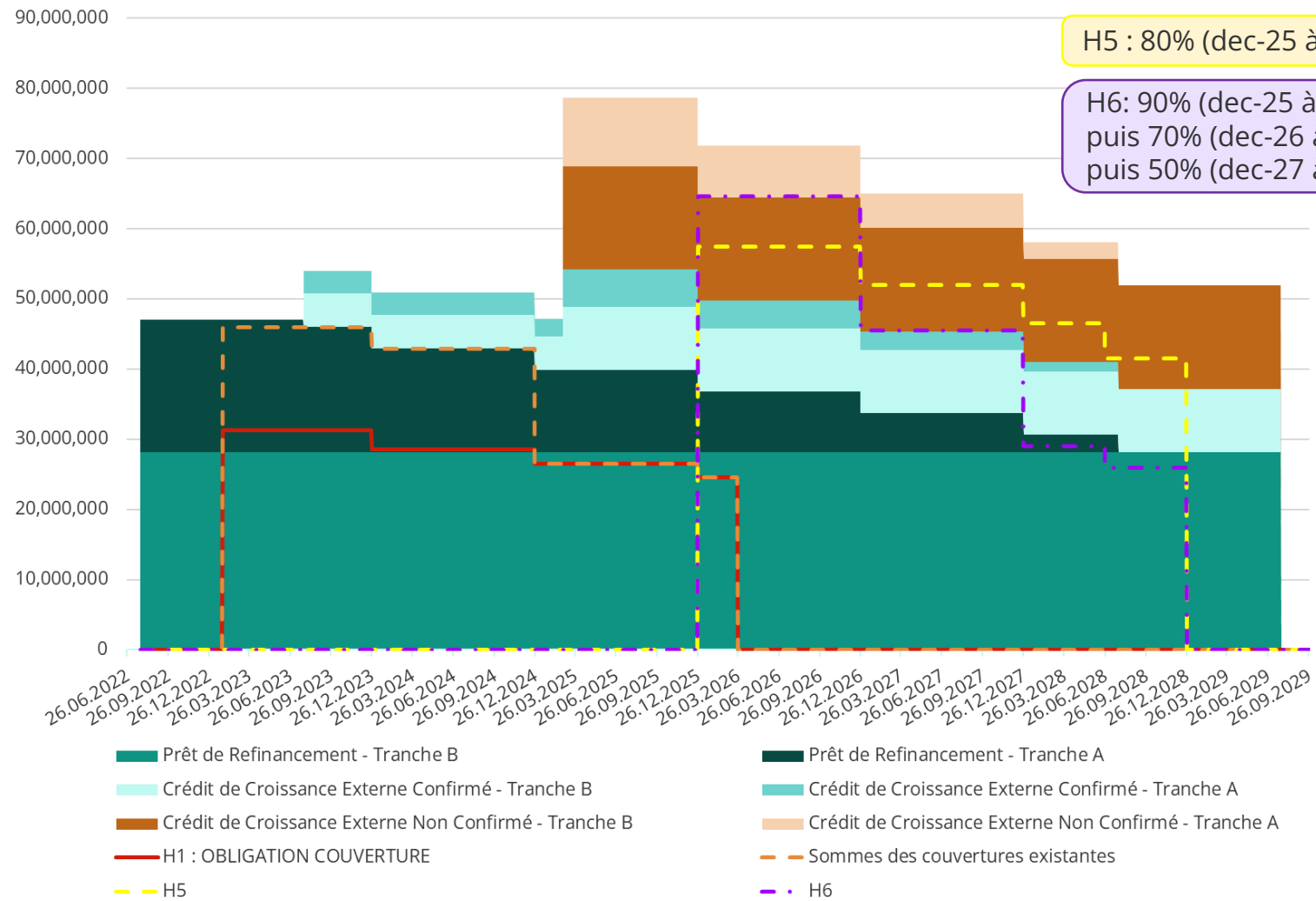
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
Valeur 1bp en EUR	21,911	13,261	11,067	14,961	13,352
Swap sans Floor	2.22%	2.11%	2.18%	2.18%	2.15%
Swap avec Floor	2.23%	2.11%	2.18%	2.18%	2.16%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis
Durée	3.5 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	47,328,033	47,328,033	18,588,923	32,958,478	40,143,255
Début de période	26.12.2025	26.12.2025	26.12.2025	26.12.2025	26.12.2025
Fin de période	26.07.2029	26.12.2027	26.12.2028	26.12.2028	26.12.2028
Valeur 1bp en EUR	21,911	13,261	11,067	14,961	13,352

Prime d'option lissée					
Cap 0% annualisé	2.23%	2.11%	2.18%	2.18%	2.16%
Taux financement Max	2.23%	2.11%	2.18%	2.18%	2.16%

Cap 2% annualisé	0.40%	0.24%	0.35%	0.35%	0.31%
Taux financement Max	2.40%	2.24%	2.35%	2.35%	2.31%

Cap 2.5% annualisé	0.23%	0.11%	0.19%	0.18%	0.16%
Taux financement Max	2.73%	2.61%	2.69%	2.68%	2.66%

Cap 3% annualisé	0.16%	0.09%	0.13%	0.13%	0.12%
Taux financement Max	3.16%	3.09%	3.13%	3.13%	3.12%

Prime des options en EUR					
Cap 0%	4,697,700	2,729,600	2,340,100	3,162,600	2,797,900
Cap 2%	849,800	312,400	374,800	503,000	397,700
Cap 2.5%	478,600	147,300	199,500	267,800	206,800
Cap 3%	329,700	114,900	139,300	187,400	149,600

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H1 bis = H1 – couverture existante

Détail des stratégies:

H2 : 100% (dec-25 à juill-29).

H3 :100% (dec-25 à dec-27).

H4 : 60% (dec-25 à dec-28).

H5 : 80% (dec-25 à dec-28).

H6 : 90% (dec-25 à dec-26) puis 70% (dec-26 à dec-27) puis 50% (dec-27 à dec-28).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
23.12.2025	29.12.2025	26.03.2026	26.03.2026	40,143,255	15,038	-191,762
24.03.2026	26.03.2026	26.06.2026	26.06.2026	64,662,998	25,615	-166,148
24.06.2026	26.06.2026	28.09.2026	28.09.2026	64,662,998	26,172	-139,976
24.09.2026	28.09.2026	28.12.2026	28.12.2026	64,662,998	25,336	-114,639
23.12.2026	28.12.2026	30.03.2027	30.03.2027	45,493,776	18,021	-96,618
24.03.2027	30.03.2027	28.06.2027	28.06.2027	45,493,776	17,630	-78,988
24.06.2027	28.06.2027	27.09.2027	27.09.2027	45,493,776	17,825	-61,163
23.09.2027	27.09.2027	27.12.2027	27.12.2027	45,493,776	17,825	-43,337
23.12.2027	27.12.2027	27.03.2028	27.03.2028	29,067,221	11,389	-31,948
23.03.2028	27.03.2028	26.06.2028	26.06.2028	29,067,221	11,389	-20,559
22.06.2028	26.06.2028	26.09.2028	26.09.2028	25,950,000	10,280	-10,280
22.09.2028	26.09.2028	27.12.2028	27.12.2028	25,950,000	10,280	0

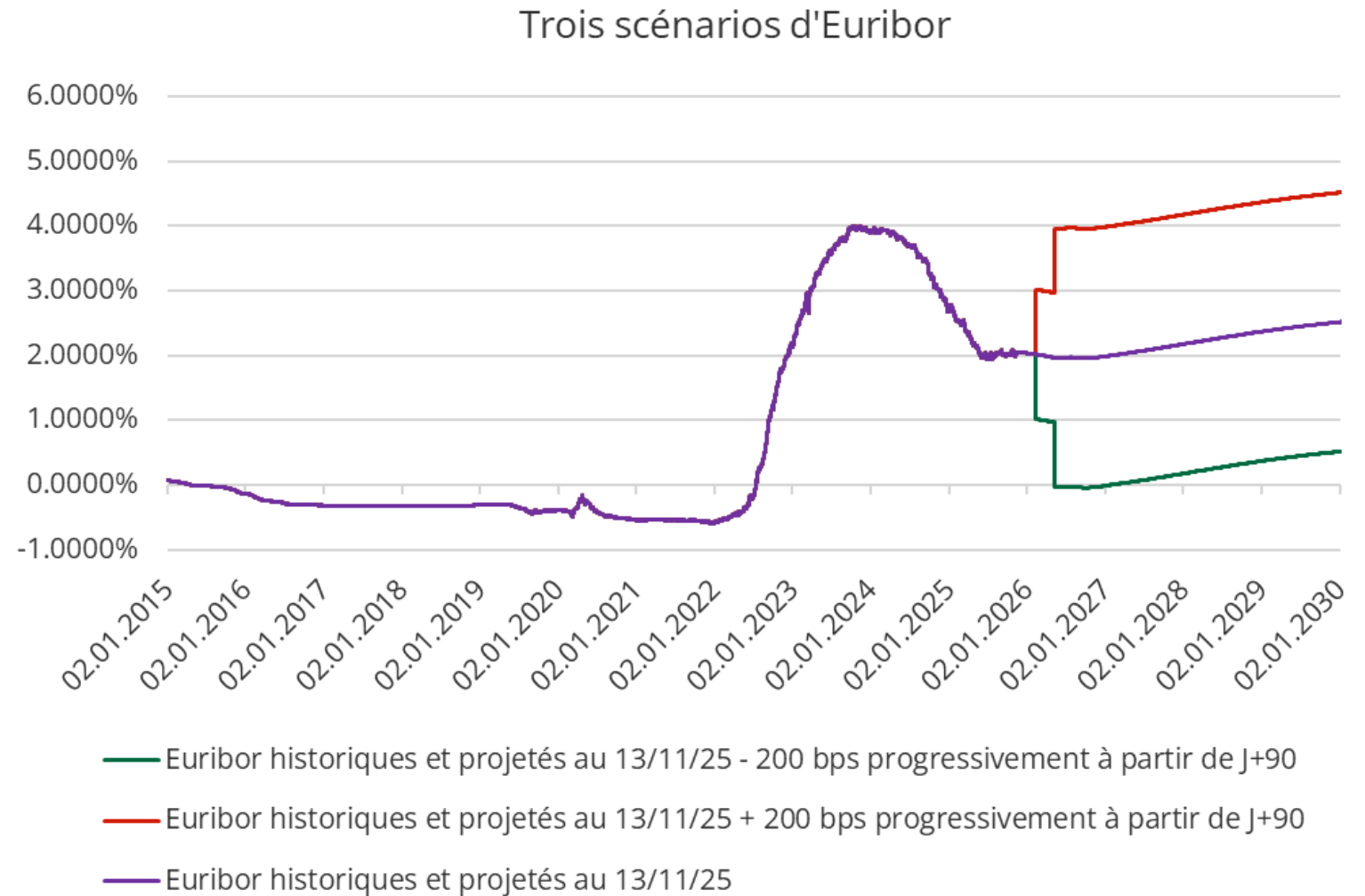
Prime lissée	0.16%
--------------	-------

Total à payer	206,800
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

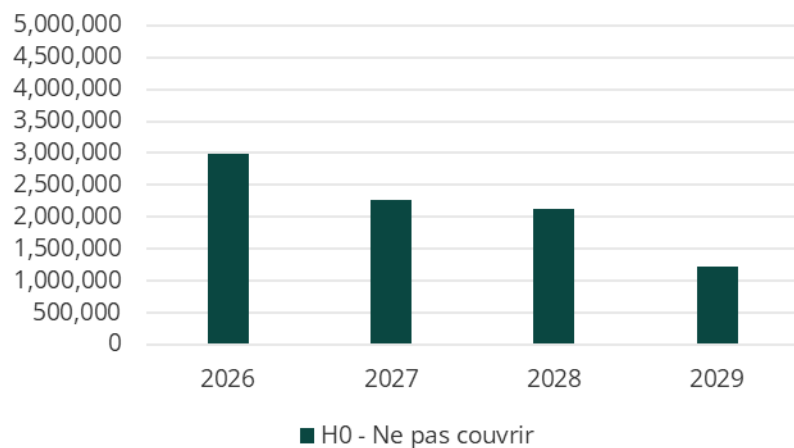
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **décembre 2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,50%** (Prêt de Refinancement et Crédit de Croissance Externe Confirmé – Tranche A), **3,50%** (Prêt de Refinancement et Crédit de Croissance Externe Confirmé – Tranche B), **2,75%** (Crédit de Croissance Externe Non Confirmé – Tranche A), **3,75%** (Crédit de Croissance Externe Non Confirmé – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

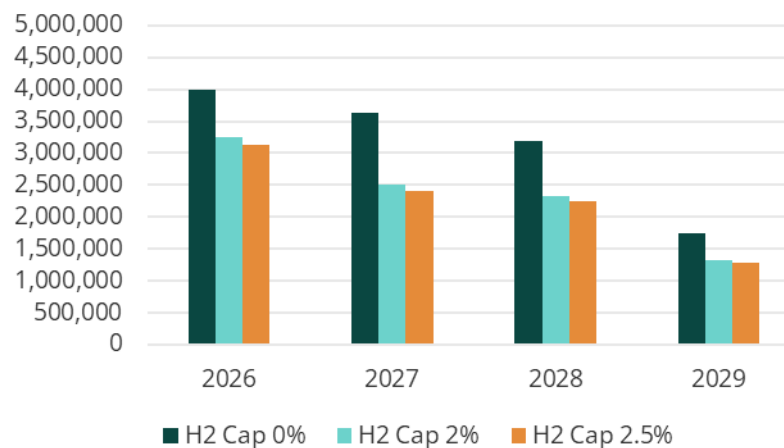


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

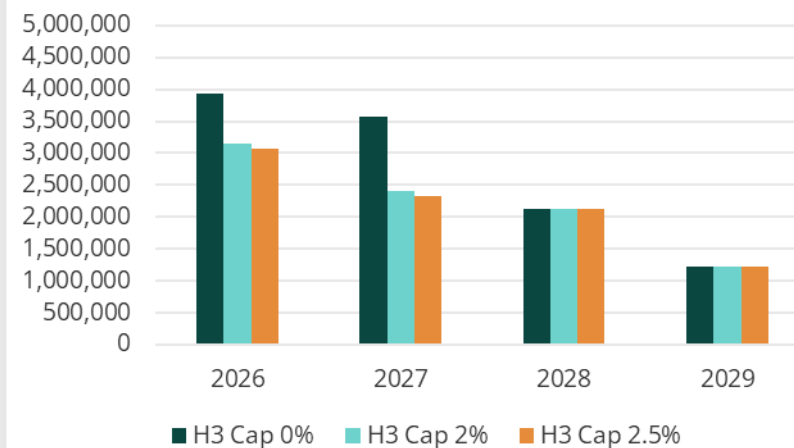
STRATEGIE H0 - Ne pas couvrir



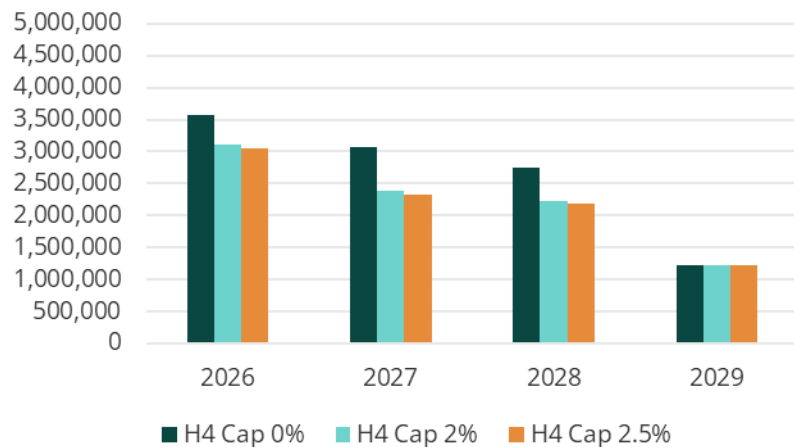
STRATEGIE H2



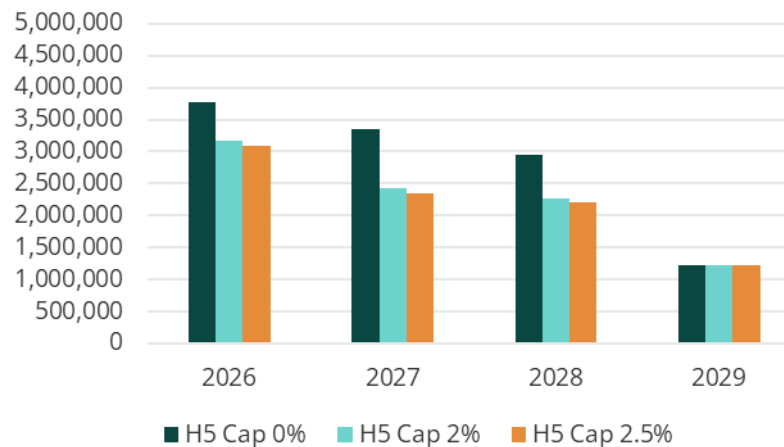
STRATEGIE H3



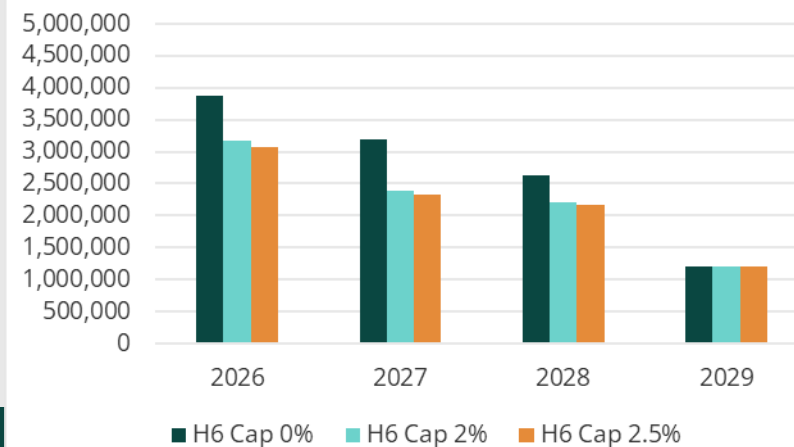
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

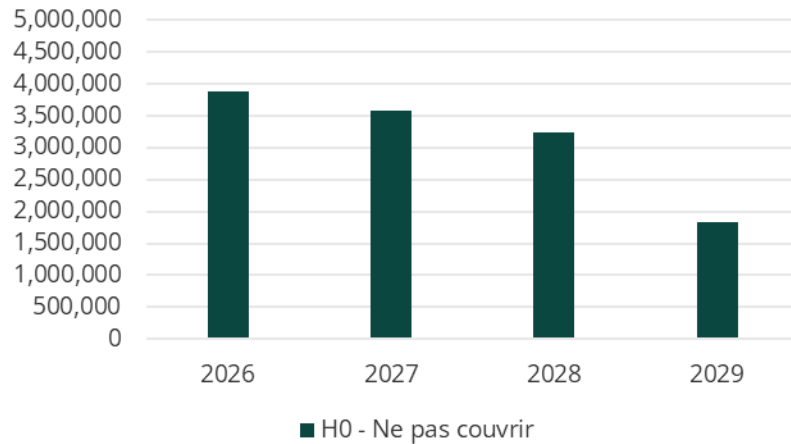


STRATEGIE H6

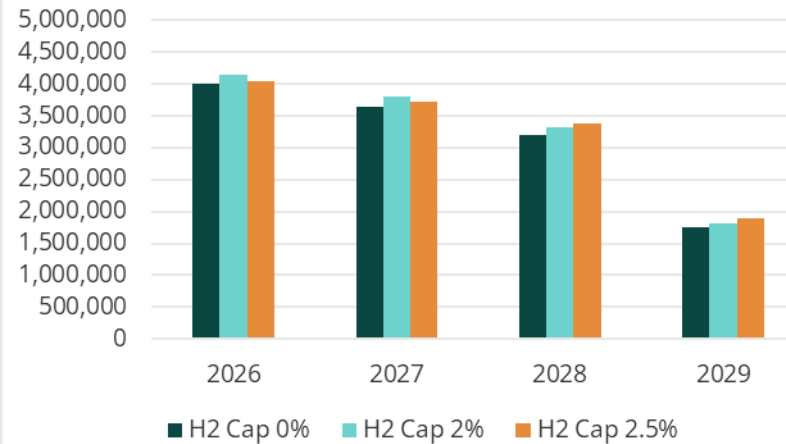


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

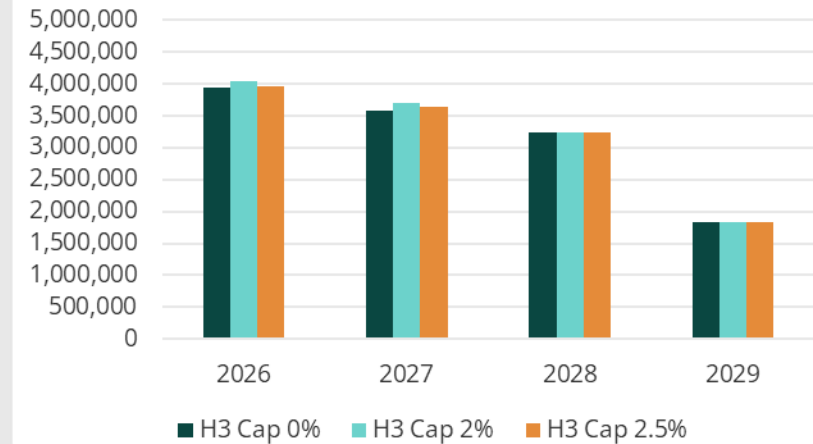
STRATEGIE H0 - Ne pas couvrir



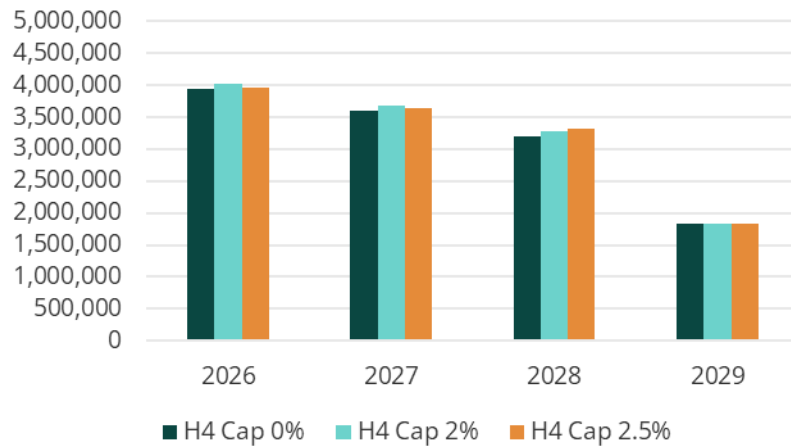
STRATEGIE H2



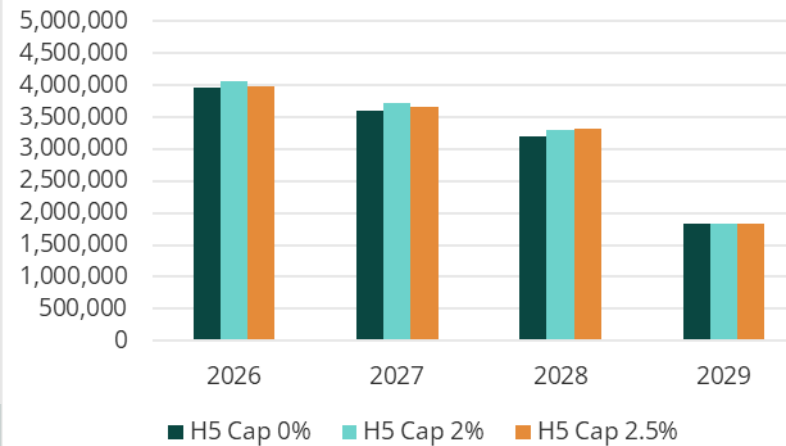
STRATEGIE H3



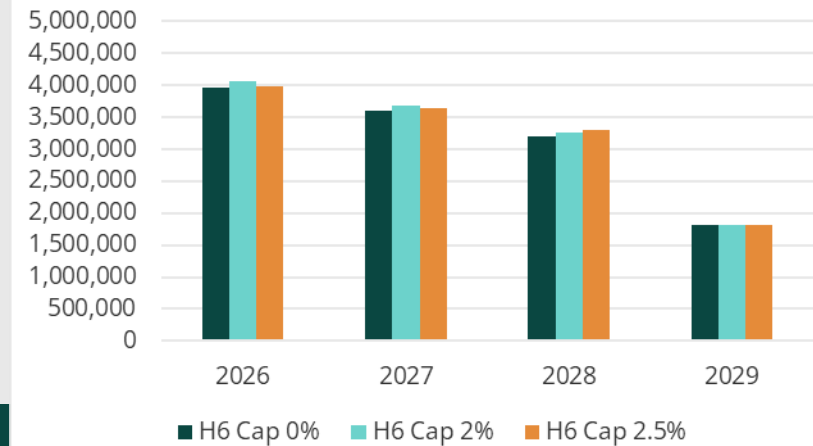
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

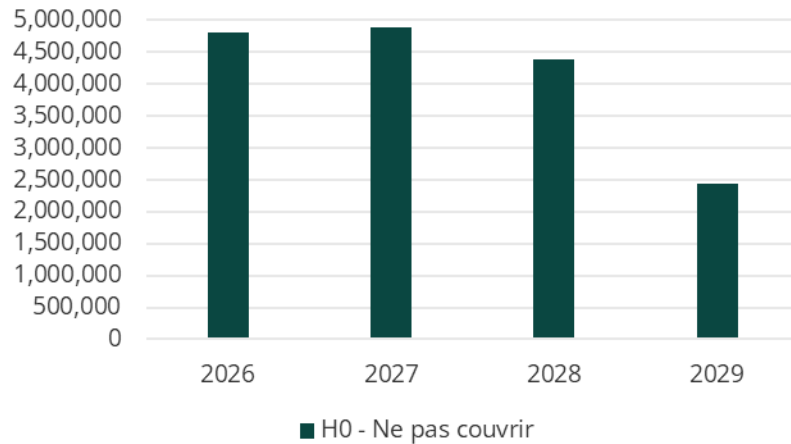


STRATEGIE H6

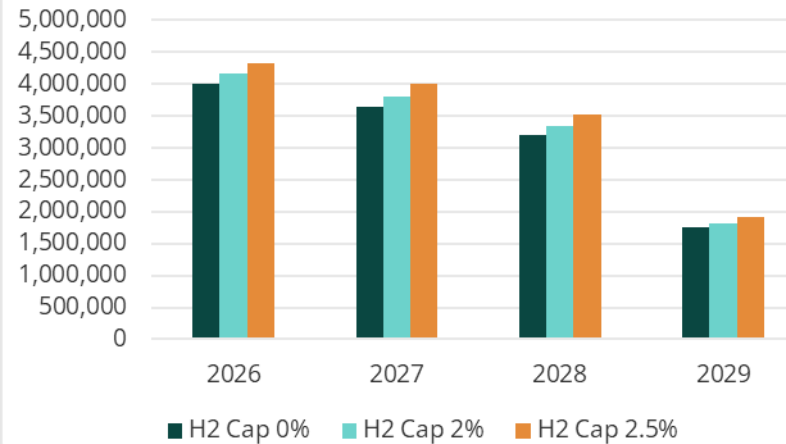


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

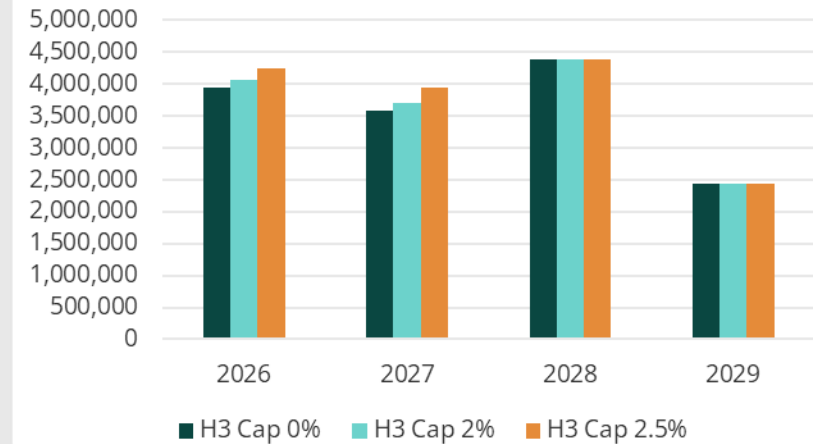
STRATEGIE H0 - Ne pas couvrir



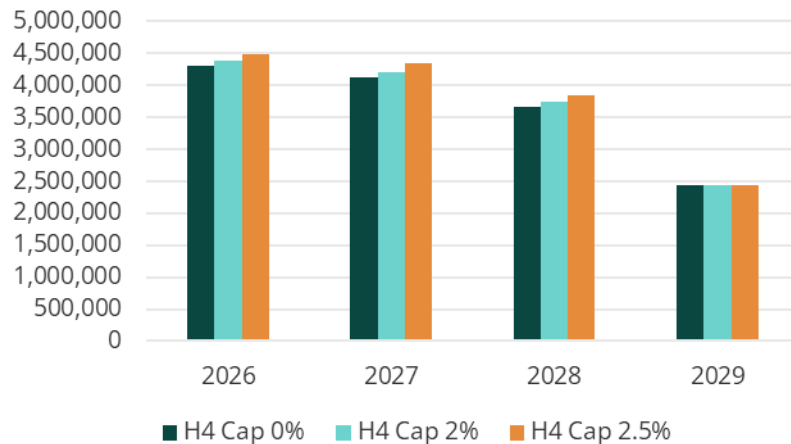
STRATEGIE H2



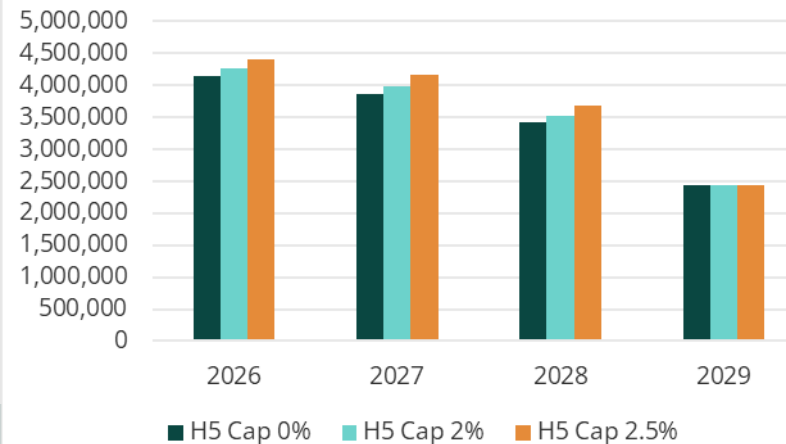
STRATEGIE H3



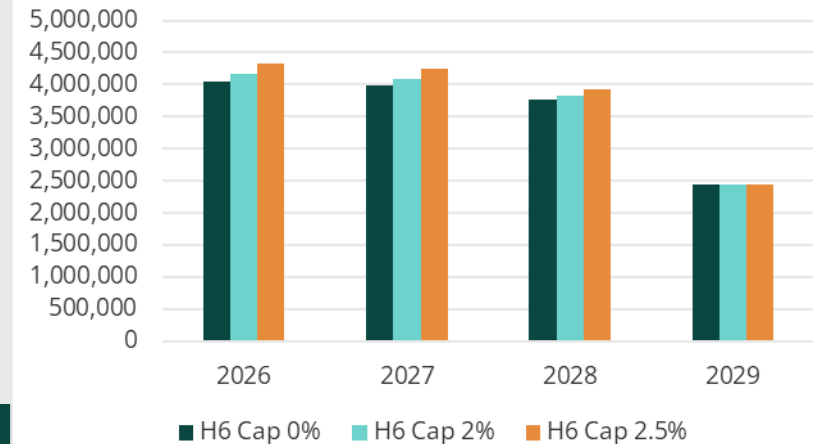
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

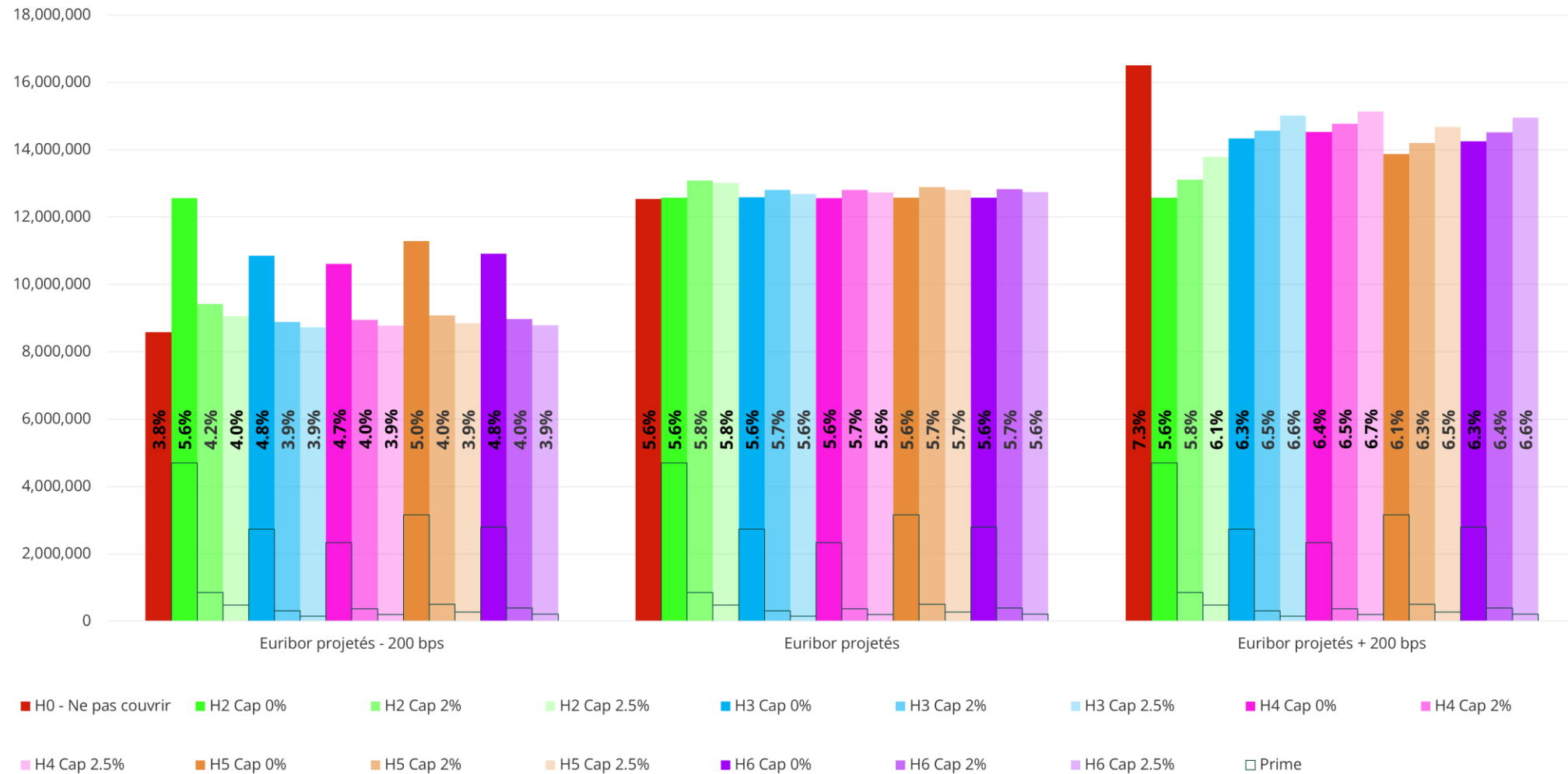


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H0 - Ne pas couvrir		STRATEGIE H2		STRATEGIE H3		
	H0 - Ne pas couvrir	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	8,578,897	12,559,130	9,424,169	9,057,497	10,848,702	8,886,769	8,726,197
Euribor projetés	12,533,669	12,569,521	13,085,250	13,012,269	12,589,043	12,805,522	12,680,969
Euribor projetés + 200 bps	16,505,949	12,579,912	13,114,152	13,783,855	14,329,383	14,564,373	15,007,689

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	10,610,857	8,951,919	8,778,397	11,288,996	9,078,744	8,846,697	10,914,146	8,972,757	8,785,697
Euribor projetés	12,565,761	12,802,839	12,733,169	12,577,276	12,895,047	12,801,469	12,579,616	12,833,781	12,740,469
Euribor projetés + 200 bps	14,527,667	14,775,851	15,132,465	13,869,058	14,201,637	14,676,437	14,247,384	14,517,662	14,948,043

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt de Refinancement - Tranche A		Prêt de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVER- TURE EXISTANTE Cap 3% SG	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGA- TION COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
26.07.2022	26.10.2022	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0		0	0	0	0	0	0	0
26.10.2022	26.01.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0		0	0	0	0	0	0	0
26.01.2023	26.04.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0	0
26.04.2023	26.07.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0	0
26.07.2023	27.07.2023	1,022,223	17,777,777	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0	0
27.07.2023	26.10.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	-3,200,000	3,200,000	-4,800,000	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0	0
26.10.2023	26.12.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0	0
26.12.2023	26.03.2024	3,066,667	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0	0
26.03.2024	26.06.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0	0
26.06.2024	26.09.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0	0
26.09.2024	26.12.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0	0
26.12.2024	27.02.2025	3,066,667	11,644,443	0	28,200,000	640,000	2,560,000	0	4,800,000	0	0	0	0	47,204,443	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0	0
27.02.2025	26.03.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	-2,800,000	5,360,000	-4,200,000	9,000,000	-9,800,000	9,800,000	-14,700,000	14,700,000	78,704,443	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0	0
26.03.2025	26.06.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0	0
26.06.2025	26.09.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0	0
26.09.2025	26.12.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0	0
26.12.2025	26.03.2026	3,066,667	8,577,776	0	28,200,000	1,340,000	4,020,000	0	9,000,000	2,450,000	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	24,519,743	66.67%	24,519,743	0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998
26.03.2026	26.06.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998	
26.06.2026	26.09.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998	
26.09.2026	26.12.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998	
26.12.2026	26.03.2027	3,066,667	5,511,109	0	28,200,000	1,340,000	2,680,000	0	9,000,000	2,450,000	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776	
26.03.2027	26.06.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776	
26.06.2027	26.09.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776	
26.09.2027	26.12.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776	
26.12.2027	26.03.2028	3,066,667	2,444,442	0	28,200,000	1,340,000	1,340,000	0	9,000,000	2,450,000	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0		0	58,134,442	0	34,880,665	46,507,554	29,067,221	
26.03.2028	26.06.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0		0	58,134,442	0	34,880,665	46,507,554	29,067,221	
26.06.2028	26.07.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000	
26.07.2028	26.09.2028	2,444,442	0	0	28,200,000	1,340,000	0	0	9,000,000	2,450,000	0	0	14,700,000	51,900,000	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000	
26.09.2028	26.12.2028	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000	
26.12.2028	26.03.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0		0	51,900,000	0	0	0	0	0
26.03.2029	26.06.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0		0	51,900,000	0	0	0	0	0
26.06.2029	26.07.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0		0	51,900,000	0	0	0	0	0
26.07.2029	26.10.2029	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Période
brisée

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt de Refinancement - Tranche A		Prêt de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Confirmé - Tranche B		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche A		Crédit de Croissance Externe Non Confirmé - Tranche B		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Cap 3% SG	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD										
26.07.2022	26.10.2022	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
26.10.2022	26.01.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0
26.01.2023	26.04.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0
26.04.2023	26.07.2023	0	18,800,000	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	47,000,000	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0
26.07.2023	27.07.2023	1,022,223	17,777,777	0	28,200,000	0	0	0	0	0	0	0	0	45,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0
27.07.2023	26.10.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	-3,200,000	3,200,000	-4,800,000	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0
26.10.2023	26.12.2023	0	17,777,777	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	53,977,777	45,977,777	45,977,777	66.67%	31,334,900	0	0	0	0	0
26.12.2023	26.03.2024	3,066,667	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0
26.03.2024	26.06.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0
26.06.2024	26.09.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0
26.09.2024	26.12.2024	0	14,711,110	0	28,200,000	0	3,200,000	0	4,800,000	0	0	0	0	50,911,110	42,911,110	42,911,110	66.67%	28,608,837	0	0	0	0	0
26.12.2024	27.02.2025	3,066,667	11,644,443	0	28,200,000	640,000	2,560,000	0	4,800,000	0	0	0	0	47,204,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0
27.02.2025	26.03.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	-2,800,000	5,360,000	-4,200,000	9,000,000	-9,800,000	9,800,000	-14,700,000	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0
26.03.2025	26.06.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0
26.06.2025	26.09.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0
26.09.2025	26.12.2025	0	11,644,443	0	28,200,000	0	5,360,000	0	9,000,000	0	9,800,000	0	14,700,000	78,704,443	26,564,290	26,564,290	66.67%	26,564,290	0	0	0	0	0
26.12.2025	26.03.2026	3,066,667	8,577,776	0	28,200,000	1,340,000	4,020,000	0	9,000,000	2,450,000	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	24,519,743	24,519,743	66.67%	24,519,743	47,328,033	47,328,033	18,588,923	32,958,478	40,143,255
26.03.2026	26.06.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998
26.06.2026	26.09.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998
26.09.2026	26.12.2026	0	8,577,776	0	28,200,000	0	4,020,000	0	9,000,000	0	7,350,000	0	14,700,000	71,847,776	0	0		0	71,847,776	71,847,776	43,108,666	57,478,221	64,662,998
26.12.2026	26.03.2027	3,066,667	5,511,109	0	28,200,000	1,340,000	2,680,000	0	9,000,000	2,450,000	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776
26.03.2027	26.06.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776
26.06.2027	26.09.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776
26.09.2027	26.12.2027	0	5,511,109	0	28,200,000	0	2,680,000	0	9,000,000	0	4,900,000	0	14,700,000	64,991,109	0	0		0	64,991,109	64,991,109	38,994,665	51,992,887	45,493,776
26.12.2027	26.03.2028	3,066,667	2,444,442	0	28,200,000	1,340,000	1,340,000	0	9,000,000	2,450,000	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	58,134,442	0	34,880,665	46,507,554	29,067,221
26.03.2028	26.06.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	58,134,442	0	34,880,665	46,507,554	29,067,221
26.06.2028	26.07.2028	0	2,444,442	0	28,200,000	0	1,340,000	0	9,000,000	0	2,450,000	0	14,700,000	58,134,442	0	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000
26.07.2028	26.09.2028	2,444,442	0	0	28,200,000	1,340,000	0	0	9,000,000	2,450,000	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000
26.09.2028	26.12.2028	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	51,900,000	0	31,140,000	41,520,000	25,950,000
26.12.2028	26.03.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	51,900,000	0	0	0	0
26.03.2029	26.06.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	51,900,000	0	0	0	0
26.06.2029	26.07.2029	0	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	51,900,000	0	0		0	51,900,000	0	0	0	0
26.07.2029	26.10.2029	0	0	28,200,000	0	0	0	9,000,000	0	0	0	14,700,000	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Période brisée																							

Contrat

Clauses contractuelles

CONTRAT DE CREDITS SENIOR

en date du 26 juillet 2022 tel que modifié par un avenant en date du 27 février 2025

Prêt de Refinancement : EUR 47.000.000

Crédit Renouvelable : EUR 3.000.000

Crédit de Croissance Externe Confirmé : EUR 15.000.000

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé : EUR 24.500.000

Entre

TPM INVEST
en qualité d'Emprunteur et de Caution

JILITI
en qualité d'Emprunteur

SOCIETE GENERALE
en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

SOCIETE GENERALE
en qualité de Coordinateur

BNP PARIBAS
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
SOCIETE GENERALE
en qualité d'Arrangeurs

et

BNP PARIBAS
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
SOCIETE GENERALE
en qualité de Prêteurs Senior

Contrat

Clauses contractuelles

Avenant n°1 en date du 27 février 2025 au Contrat de Crédits Senior en date du 26 juillet 2022

Entre

TPM INVEST
en qualité d'Emprunteur et de Caution

JILITI
en qualité d'Emprunteur

SOCIETE GENERALE
en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés

SOCIETE GENERALE
en qualité de Coordinateur

BNP PARIBAS
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
SOCIETE GENERALE
en qualité d'Arrangeurs

et

BNP PARIBAS
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
SOCIETE GENERALE
en qualité de Prêteurs Senior

Clauses contractuelles

Financement

A. Aux termes d'un contrat de crédits senior en date du 26 juillet 2022 entre les Parties (le « **Contrat de Crédits Senior Initial** »), les Prêteurs Senior :

- (i) ont mis à la disposition de TPM Invest, un prêt de refinancement d'un montant maximum en principal de EUR 47.000.000 (quarante-sept millions d'Euros) (le « **Prêt de Refinancement** ») aux fins de refinancer partiellement les Dettes Existantes Refinancées (telles que définies dans le Contrat de Crédits Senior Modifié) et les frais y afférents ;
- (ii) ont mis à la disposition de TPM Invest et de Jiliti, un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de EUR 3.000.000 (trois millions d'Euros) (le « **Crédit Renouvelable** ») aux fins de financer les besoins généraux d'exploitation du Groupe pendant la Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédits Senior Modifié) ;
- (iii) se sont engagés à mettre à la disposition de TPM Invest, un crédit de croissance externe confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euros) (le « **Crédit de Croissance Externe Confirmé** ») aux fins de financer ou refinancer, totalement ou partiellement, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe, des Investissements Autorisés et des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris les frais d'acquisition et le refinancement de l'endettement existant de la Cible Eligible concernée), réalisées pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédits Senior Modifié) ;
et

- (iv) se sont engagés à prévoir les modalités de conditions et d'octroi au profit de TPM Invest d'un crédit de croissance externe non confirmé d'un montant initial maximum de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) (le « **Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** ») aux fins de financer ou refinancer, totalement ou partiellement, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe, des Investissements Autorisés et des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris les frais d'acquisition et le refinancement de l'endettement existant de la Cible Eligible concernée), réalisées pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe, sous réserve de la Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédits Senior Modifié).

Clauses contractuelles

Financement

B. Par un courrier en date du 22 janvier 2025, dans le contexte de la réalisation de l'Acquisition

Naitways (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Modifié), TPM Invest a sollicité des Prêteurs Senior l'aménagement de certaines stipulations du Contrat de Crédits Senior Initial aux fins notamment de :

- (i) déroger, pour les besoins de l'Acquisition Naitways uniquement, à la condition du respect du niveau maximum du Ratio R1 à la Date de Test suivant la date de réalisation de l'Acquisition Naitways (à savoir 2,50x) fixée au paragraphe (iii) de la définition du terme « Opération de Croissance Externe Autorisée » et au paragraphe 11 de la Partie III de l'Annexe 2 du Contrat de Crédits Senior Initial ;
- (ii) déroger, pour les besoins de l'Acquisition Naitways uniquement, à la condition de Valeur d'Entreprise unitaire des Cibles Eligibles visée au paragraphe (vi) de la définition du terme « Cible Eligible » ;
- (iii) déroger, pour les besoins de l'Acquisition Naitways uniquement, à l'application du délai de quarante (40) Jours Ouvrés entre la date d'envoi d'une Demande de Confirmation (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Initial) et la date de réponse des Prêteurs Senior à ladite Demande de Confirmation, tel que visé au paragraphe (c) de l'article 2.4.1(ii) du Contrat de Crédits Senior Initial ;
- (iv) rehausser le plafond maximum du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros) ;
- (v) modifier la grille de Ratios Financiers visée à l'article 9.3.2 du Contrat de Crédits Senior Initial ;

- (vi) modifier le paragraphe (iv) de la définition du terme « Opération de Croissance Externe Autorisée » afin de tenir compte de l'Acquisition Naitways dans le seuil des Valeurs d'Entreprise cumulées au titre des Opérations de Croissance Externe Autorisées réalisées depuis la Date de Réalisation ;
- (vii) modifier le paragraphe (x) de l'article 9.3.5 (Engagements Hors Bilan) du Contrat de Crédits Senior Initial afin de (a) porter le plafond à EUR 6.000.000 et (b) autoriser la souscription de promesse d'achat d'intérêts minoritaires dans la limite de ce plafond ;
- (viii) modifier le tableau des Investissements Autorisés visé à l'article 9.3.7 (Investissements) du Contrat de Crédits Senior Initial ; et
- (ix) modifier le paragraphe (iv) de l'article 9.3.3 (Endettement) du Contrat de Crédits Senior Initial afin de porter le plafond de l'Endettement à court terme (hors Crédit Renouvelable), moyen et long terme à EUR 4.000.000.

C. Les Prêteurs Senior ont accepté les demandes susvisées par une réponse formulée par l'Agent (au nom et pour le compte des Prêteurs Senior) à TPM Invest en date du 25 février 2025.

D. Par une Demande de Confirmation (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Initial) en date du 22 janvier 2025, TPM Invest a sollicité les Prêteurs Senior aux fins de procéder à la Confirmation (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Initial) du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros) aux fins de financer indirectement (par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe) et partiellement l'Acquisition Naitways.

E. En conséquence, les Parties se sont déclarées prêtes à modifier le Contrat de Crédits Senior Initial selon les termes et conditions du présent avenant n°1 au Contrat de Crédits Senior Initial (l'« **Avenant n°1** »).

Clauses contractuelles

Financement

- 2.3** En outre, à la suite de la Demande de Confirmation visée au paragraphe D du préambule, les Prêteurs Senior confirment la mise en place du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé pour son montant maximum, soit un montant en principal de EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros), tel que prévu aux termes des modifications visées au paragraphe 2.1 ci-dessus, aux fins de financer, partiellement et indirectement (par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe), l'Acquisition Naitways. Les Parties (i) conviennent que le présent Avenant n°1 vaudra Acte de Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Initial) et (ii) sont convenues de modifier et compléter certaines stipulations du Contrat de Crédits Senior Initial pour prévoir les termes et conditions du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé tel que confirmé aux termes du présent Avenant n°1. TPM Invest reconnaît que le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé ne pourra plus faire l'objet d'une Confirmation (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédits Senior Initial) à compter de la Date de Signature de l'Avenant n°1.

Clauses contractuelles

Financement

« **Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne l'ouverture de crédit confirmée d'un montant total maximum en principal de EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euros), composée de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé et de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé, devant être mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior concernés, selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un ou plusieurs Tirages pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe, aux fins de financer ou refinancer, totalement ou partiellement, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe, des Investissements Autorisés et/ou des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris l'Acquisition Naitways, les frais d'acquisition et le refinancement de l'endettement existant de la Cible Eligible concernée), réalisés pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne l'ouverture de crédit ayant fait l'objet d'une demande de confirmation en date du 22 janvier 2025, qui a été acceptée par les Prêteurs Senior à la Date de Signature de l'Avenant n°1 conformément aux termes de l'Avenant n°1 d'un montant total maximum en principal de EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros), composée de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé et de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior concernés, selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un Tirage pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe, aux fins de financer, indirectement (par l'intermédiaire d'une Avance Croissance Externe), partiellement, l'Opération de Croissance Externe Autorisée relative à l'Acquisition Naitways, réalisée pendant la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe.

« **Crédit Renouvelable** » désigne le crédit renouvelable d'un montant total maximum en principal de EUR 3.000.000 (trois millions d'Euros), devant être mis à la disposition des Emprunteurs Crédit Renouvelable par les Prêteurs Senior concernés selon les termes et conditions du Contrat, sous forme d'un ou plusieurs Tirages pendant la Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable, aux fins de procéder au financement des besoins généraux d'exploitation du Groupe.

« **Crédits Confirmés Initiaux** » désigne ensemble le Prêt de Refinancement, le Crédit Renouvelable et le Crédit de Croissance Externe Confirmé.

« **Crédits de Croissance Externe** » désigne le Crédit de Croissance Externe Confirmé et le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, et « **Crédit de Croissance Externe** » désigne l'un quelconque d'entre eux.

« **Crédits Senior** » désigne le Prêt de Refinancement, le Crédit Renouvelable, le Crédit de Croissance Externe Confirmé et le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, et « **Crédit Senior** » désigne l'un quelconque d'entre eux.

« **Prêt de Refinancement** » désigne le prêt de refinancement à moyen terme d'un montant total en principal de EUR 47.000.000 (quarante-sept millions d'Euros), composé de la Tranche A du Prêt de Refinancement et de la Tranche B du Prêt de Refinancement, mis à la disposition de TPM Invest, sous forme d'un Tirage unique à la Date de Réalisation par les Prêteurs Senior Initiaux selon les termes et conditions du Contrat.

Clauses contractuelles

Financement

« **Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne la tranche amortissable du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant en principal de EUR 6.000.000 (six millions d'Euros) pouvant être mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior sous forme de Tirages pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, à compter de la Date de Signature de l'Avenant n°1, la tranche amortissable du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé d'un montant en principal de EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille Euros) pouvant être mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior sous forme d'un Tirage unique pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Tranche A du Prêt de Refinancement** » désigne la tranche amortissable du Prêt de Refinancement d'un montant en principal de EUR 18.800.000 (dix-huit millions huit cent mille Euros) mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne la tranche in fine du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant en principal de EUR 9.000.000 (neuf millions d'Euros) pouvant être mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior sous forme de Tirages pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, à compter de la Date de Signature de l'Avenant n°1, la tranche in fine du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé d'un montant en principal de EUR 14.700.000 (quatorze millions sept cent mille Euros) pouvant être mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior sous forme d'un Tirage unique pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Tranche B du Prêt de Refinancement** » désigne la tranche in fine du Prêt de Refinancement, d'un montant en principal de EUR 28.200.000 (vingt-huit millions deux cent mille Euros) mise à la disposition de TPM Invest par les Prêteurs Senior Initiaux à la Date de Réalisation.

« **Tranches A** » désigne ensemble la Tranche A du Prêt de Refinancement, la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé et la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, et « **Tranche A** » désigne l'une quelconque d'entre elles.

« **Tranches A des Crédits Confirmés Initiaux** » désigne ensemble la Tranche A du Prêt de Refinancement et la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé.

« **Tranches B** » désigne ensemble la Tranche B du Prêt de Refinancement, la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé et la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, et « **Tranche B** » désigne l'une quelconque d'entre elles.

« **Tranches B des Crédits Confirmés Initiaux** » désigne ensemble la Tranche B du Prêt de Refinancement et la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé.

Clauses contractuelles

Financement

« **Engagement au titre du Crédit Renouvelable** » désigne le montant total maximum en principal de EUR 3.000.000 (trois millions d'Euros) que les Prêteurs Senior Initiaux s'engagent à mettre à disposition des Emprunteurs Crédit Renouvelable, pendant la Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable (sous réserve de la réalisation des conditions préalables visées à l'article 4.2.2 et en Partie II de l'Annexe 2), tel que diminué, cédé, réduit à zéro (0) ou annulé, le cas échéant, en vertu des stipulations du Contrat ou de tout autre Document de Financement Senior.

« **Engagement Global** » désigne la somme de l'Engagement au titre du Prêt de Refinancement, de l'Engagement au titre du Crédit Renouvelable, de l'Engagement au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé et de l'Engagement au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, soit un montant maximum en principal de EUR 89.500.000 (quatre-vingt neuf millions cinq cent mille Euros).

Clauses contractuelles

Financement

« **Date de Signature** » désigne la date de signature du Contrat, soit le 26 juillet 2022.

« **Date de Signature de l'Avenant n°1** » désigne la date de signature de l'Avenant n°1, soit le 27 février 2025.

« **Date de Consolidation** » désigne le dernier jour d'une Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe.

« **Date de Réalisation** » désigne la date à laquelle il a été procédé au refinancement des Dettes Existantes Refinancées, qui a coïncidé avec la Date de Signature.

« **Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé à la date tombant trois (3) Jours Ouvrés après la Date de Réalisation (incluse) et s'étant achevée le 26 juillet 2023 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé a pu être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé le 27 juillet 2023 (inclus) et s'étant achevée le 26 juillet 2024 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé a pu être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé le 27 juillet 2024 (inclus) et s'achevant le 26 juillet 2025 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé peuvent être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable** » désigne la période ayant commencé à la date tombant trois (3) Jours Ouvrés après la Date de Réalisation (incluse) et s'achevant le jour tombant un (1) mois avant la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, durant laquelle le Crédit Renouvelable pourra être mis à la disposition des Emprunteurs Crédit Renouvelable.

« **Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe** » désigne ensemble la Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe, la Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe et la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, et « **Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe** » désigne l'une quelconque d'entre elles.

Clauses contractuelles

Financement

2. LES CREDITS SENIOR

2.1 Le Prêt de Refinancement

2.1.1 Mise à disposition du Prêt de Refinancement

- (i) Sur le fondement des déclarations et garanties effectuées en application de l'article 8 (Déclarations et garanties) à l'exception des Déclarations Non Réitérées, la Tranche A du Prêt de Refinancement et la Tranche B du Prêt de Refinancement ont été mises à la disposition de TPM Invest à hauteur de EUR 18.800.000 (dix-huit millions huit cent mille Euros) en ce qui concerne la Tranche A du Prêt de Refinancement et de EUR 28.200.000 (vingt-huit millions deux cent mille Euros) en ce qui concerne la Tranche B du Prêt de Refinancement, chacune en un Tirage à la Date de Réalisation.
- (ii) A la Date de Signature de l'Avenant n°1, l'Encours du Prêt de Refinancement s'élève à EUR 11.644.443 (onze millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-trois Euros) en ce qui concerne la Tranche A du Prêt de Refinancement et de EUR 28.200.000 (vingt-huit millions deux cent mille Euros) en ce qui concerne la Tranche B du Prêt de Refinancement.

Le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé a fait l'objet d'une demande de confirmation en date du 22 janvier 2025 pour un montant total en principal de EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros). Les Prêteurs Senior ont confirmé, à la Date de Signature de l'Avenant n°1 leurs Engagements au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé pour son montant maximum, soit un montant en principal de EUR 24.500.000 (vingt-quatre millions cinq cent mille Euros) conformément aux termes de l'Avenant n°1 et du Contrat.

- (iii) Le Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé s'imputera à hauteur de 40% (quarante pour cent) sur la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé et à hauteur de 60% (soixante pour cent) sur la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé ;

Remboursement

Clauses contractuelles

« **Date de Remboursement** » désigne :

- (i) l'une des dates de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A du Prêt de Refinancement telles qu'elles figurent au tableau figurant à l'article 6.1.1 (Remboursement de la Tranche A du Prêt de Refinancement) ;
- (ii) la Date de Paiement d'Intérêts concernée en ce qui concerne tout Tirage au titre du Crédit Renouvelable ;
- (iii) l'une des dates de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé telles qu'elles figurent au tableau figurant à l'article 6.1.4 (Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé) ;
- (iv) l'une des dates de remboursement d'un montant en principal dû au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé telles qu'elles figurent au tableau figurant à l'article 6.1.6 (Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé) ; et
- (v) la Date Finale de Remboursement des Tranches A, la Date Finale de Remboursement des Tranches B et la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches A** » désigne le 26 juillet 2028.

« **Date Finale de Remboursement des Tranches B** » désigne le 26 juillet 2029.

« **Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable** » désigne le 26 juillet 2028.

Clauses contractuelles

Remboursement

Remboursement normal des Crédits Senior

Remboursement de la Tranche A du Prêt de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal mis à sa disposition au titre de la Tranche A du Prêt de Refinancement, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A du Prêt de Refinancement (en EUR)
26 juillet 2023	EUR 1.022.223
26 décembre 2023	EUR 3.066.667
26 décembre 2024	EUR 3.066.667
26 décembre 2025	EUR 3.066.667
26 décembre 2026	EUR 3.066.667
26 décembre 2027	EUR 3.066.667
26 juillet 2028	EUR 2.444.442

A la Date Finale de Remboursement des Tranches A, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues au titre de la Tranche A du Prêt de Refinancement en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A du Prêt de Refinancement.

principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Prêt de Refinancement.

Remboursement de la Tranche B du Prêt de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Prêt de Refinancement, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

A la Date Finale de Remboursement des Tranches B, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Prêt de Refinancement.

Remboursement du Crédit Renouvelable

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), chaque Emprunteur Crédit Renouvelable remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants en principal de chaque Tirage mis à sa disposition au titre du Crédit Renouvelable, en Euro, à la Date de Paiement d'Intérêts applicable au Tirage concerné.

A la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, les Emprunteurs Crédit Renouvelable devront avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant au Crédit Renouvelable.

Clauses contractuelles

Remboursement

Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé :

- (i) au cours de la Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
26 décembre 2023	1/6 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2024	1/6 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2025	1/6 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2026	1/6 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2027	1/6 ^{ème} de l'EC
26 juillet 2028	1/6 ^{ème} de l'EC

- (ii) au cours de la Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
26 décembre 2024	1/5 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2025	1/5 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2026	1/5 ^{ème} de l'EC
26 décembre 2027	1/5 ^{ème} de l'EC
26 juillet 2028	1/5 ^{ème} de l'EC

- (iii) au cours de la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Pourcentage de l'EC à rembourser
26 décembre 2025	1/4 de l'EC
26 décembre 2026	1/4 de l'EC
26 décembre 2027	1/4 de l'EC
26 juillet 2028	1/4 de l'EC

étant précisé que, pour les besoins des paragraphes (i) à (iii) ci-dessus, « **EC** » désigne le montant de l'Encours au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé pour la Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe concernée tel qu'arrêté à la Date de Consolidation concernée (incluse).

A la Date Finale de Remboursement des Tranches A, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé.

Clauses contractuelles

Remboursement

Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

A la Date Finale de Remboursement des Tranches B, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé.

Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent

au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, en Euro, en une fois à la Date Finale de Remboursement des Tranches B.

A la Date Finale de Remboursement des Tranches B, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 6.2 (Remboursement anticipé volontaire des Crédits Senior) ou à l'article 6.3 (Remboursement anticipé obligatoire des Crédits Senior), TPM Invest remboursera à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, les montants mis à sa disposition au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé au cours de la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, en Euro, à chaque Date de Remboursement, selon le tableau d'amortissement suivant :

Date de Remboursement	Montant à rembourser en principal de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (en EUR)
26 décembre 2025	EUR 2.450.0000
26 décembre 2026	EUR 2.450.0000
26 décembre 2027	EUR 2.450.0000
26 juillet 2028	EUR 2.450.0000

A la Date Finale de Remboursement des Tranches A, TPM Invest devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Prêteurs Senior concernés, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais, accessoires et autres sommes dues au titre du Contrat et se rapportant à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

Intérêts

Clauses contractuelles

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits Senior :

- (i) le Taux Ecran EURIBOR applicable ;
- (ii) si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran EURIBOR Interpolé ; ou
- (iii) si,
 - (a) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (b) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran EURIBOR Interpolé ;

la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent à sa demande par les Banques de Référence, ou par au moins deux d'entre elles, comme étant ceux offerts aux banques de premier rang au sein de la zone euro au Jour de Cotation pour des dépôts en euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran EURIBOR Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où, en application des stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

Clauses contractuelles

Intérêts

« **Date de Paiement d'Intérêts** » désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts.

« **Période d'Intérêts** » désigne :

- (i) en ce qui concerne tout Crédit Senior autre que le Crédit Renouvelable, une période d'intérêts de trois (3) mois ou de six (6) mois ; ou
- (i) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, une période d'intérêts d'un (1) mois, de trois (3) mois ou de six (6) mois,

ou toute autre durée déterminée conformément aux stipulations de l'article 5.2 (Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior), étant précisé que si une Période d'Intérêts est étendue ou raccourcie par application des stipulations de l'article 17.3 (Jour non ouvré), la Période d'Intérêts suivante se termine le jour auquel elle se serait terminée si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été raccourcie ou étendue.

« **Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé à la date tombant trois (3) Jours Ouvrés après la Date de Réalisation (incluse) et s'étant achevée le 26 juillet 2023 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé a pu être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé le 27 juillet 2023 (inclus) et s'étant achevée le 26 juillet 2024 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé a pu être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe** » désigne la période ayant commencé le 27 juillet 2024 (inclus) et s'achevant le 26 juillet 2025 (inclus), durant laquelle le Crédit de Croissance Externe Confirmé ou le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé peuvent être mis à la disposition de TPM Invest sous forme de Tirages.

« **Période d'Utilisation du Crédit Renouvelable** » désigne la période ayant commencé à la date tombant trois (3) Jours Ouvrés après la Date de Réalisation (incluse) et s'achevant le jour tombant un (1) mois avant la Date Finale de Remboursement du Crédit Renouvelable, durant laquelle le Crédit Renouvelable pourra être mis à la disposition des Emprunteurs Crédit Renouvelable.

« **Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe** » désigne ensemble la Période d'Utilisation 1 des Crédits de Croissance Externe, la Période d'Utilisation 2 des Crédits de Croissance Externe et la Période d'Utilisation 3 des Crédits de Croissance Externe, et
« **Période d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe** » désigne l'une quelconque d'entre elles.

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêts applicables aux Crédits Senior

Périodes d'Intérêts applicables au Prêt de Refinancement, au Crédit de Croissance Externe Confirmé et au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Chaque Période d'Intérêts applicable à chaque Tranche du Prêt de Refinancement et à chaque Tranche d'un Crédit de Croissance Externe aura une durée de trois (3) mois ou de six (6) mois telle qu'indiquée dans l'Avis de Sélection devant être adressé à l'Agent trois (3) Jours Ouvrés avant le début de la Période d'Intérêts concernée (ou, le cas échéant, toute autre durée déterminée par TPM Invest en accord avec l'Agent, agissant sur instruction de l'unanimité des Prêteurs Senior) ou une durée permettant de respecter les stipulations ci-dessous, choisie avec l'accord de l'Agent.

Il est précisé que :

- (i) en ce qui concerne le Prêt de Refinancement :
 - (a) par exception à ce qui précède, la première Période d'Intérêts applicable au Prêt de Refinancement s'est terminée le 29 juillet 2022, la deuxième Période d'Intérêts applicable au Prêt de Refinancement s'est terminée le 26 octobre 2022, la troisième Période d'Intérêts s'est terminée le 26 janvier 2023, la quatrième Période d'Intérêts s'est terminée le 26 avril 2023, la cinquième Période d'Intérêts s'est terminée le 26 juillet 2023 et la sixième Période d'Intérêts s'est terminée le 26 décembre 2023 ;
 - (b) toutes les Périodes d'Intérêts de la Tranche A du Prêt de Refinancement et de la Tranche B du Prêt de Refinancement auront la même durée et concorderont ; et
 - (c) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Prêt de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A et la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Prêt de Refinancement se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B ;

(ii) en ce qui concerne chaque Crédit de Croissance Externe :

- (a) pendant les Périodes d'Utilisation des Crédits de Croissance Externe, la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit de Croissance Externe correspondra au 26 mars, 26 juin, 26 septembre et 26 décembre de chaque année civile, étant précisé que la première Période d'Intérêts applicable à tout Tirage au titre d'un Crédit de Croissance Externe prendra fin à celle des dates susvisées qui est la plus proche de la Date de Tirage du Tirage concerné sauf dans l'hypothèse où le Tirage considéré serait effectué à une date tombant moins de quinze (15) jours calendaires avant l'une des dates susvisées, auquel cas la première Période d'Intérêts courra jusqu'à la deuxième date susvisée suivante ;
- (b) sous réserve des stipulations du paragraphe (a) ci-dessus et à compter de la Période d'Intérêts au titre du Prêt de Refinancement ayant pris fin le 31 décembre 2023, les Périodes d'Intérêts au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé, de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé et de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé auront la même durée et concorderont avec les Périodes d'Intérêts au titre de la Tranche A du Prêt de Refinancement et de la Tranche B du Prêt de Refinancement ;
- (c) la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Confirmé se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches A, la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Confirmé se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B et la dernière Période d'Intérêts applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé se terminera à la Date Finale de Remboursement des Tranches B ;

- (iii) chaque Période d'Intérêts successive commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant précisé qu'aucun intérêt ne sera dû par TPM Invest deux fois pour le même jour ;
- (iv) la Date de Paiement d'Intérêts de toute Période d'Intérêts en cours lors de chaque Date de Remboursement correspondra à ladite Date de Remboursement.

Dans l'hypothèse où TPM Invest omettrait d'indiquer la durée de la Période d'Intérêts applicable au Prêt de Refinancement, au Crédit de Croissance Externe Confirmé et au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé ou d'adresser un Avis de Sélection à l'Agent, la Période d'Intérêts applicable au Prêt de Refinancement, au Crédit de Croissance Externe Confirmé et au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé aura obligatoirement une durée de trois (3) mois ou toute autre durée satisfaisant aux conditions de l'article 5.2.

Intérêts

Clauses contractuelles

« **Marge Applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, soit, à la Date de Signature de l'Avenant n°1, le taux de 2,75% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

« **Marge Applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, soit, à la Date de Signature de l'Avenant n°1, le taux de 3,75% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

« **Marge Applicable au Crédit Renouvelable** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre du Crédit Renouvelable, soit, à la Date de Réalisation, le taux de 2,50% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

« **Marge Applicable aux Tranches A Confirmées** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre des Tranches A des Crédits Confirmés Initiaux, soit à la Date de Réalisation, le taux de 2,50% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

« **Marge Applicable aux Tranches B Confirmées** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre des Tranches B des Crédits Confirmés Initiaux, soit, à la Date de Réalisation, le taux de 3,50% l'an, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables).

Clauses contractuelles

Intérêts

5.5.1 Les Marges Applicables seront ajustées semestriellement par l'Agent en fonction de la valeur du Ratio R1 figurant sur tout Certificat remis en application du paragraphe (i) ou, selon le cas, du paragraphe (ii) de l'article 9.1.3 et conformément à ce qui est indiqué dans les grilles ci-dessous. Cet ajustement pourra intervenir dans les conditions visées au présent article 5.5 (Ajustements des Marges Applicables) et pour la première fois (a) en ce qui concerne la Marge Applicable aux Tranches A Confirmées, de la Marge Applicable aux Tranches B Confirmées et de la Marge Applicable au Crédit Renouvelable, sur la base du Certificat devant être remis au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et (b) en ce qui concerne la Marge Applicable au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, sur la base du Certificat devant être remis au titre de la Date de Test tombant le 30 juin 2025 :

(i) Ajustements de la Marge Applicable aux Tranches A Confirmées, de la Marge Applicable aux Tranches B Confirmées et de la Marge Applicable au Crédit Renouvelable

Ratio R1	Marge Applicable aux Tranches A Confirmées	Marge Applicable aux Tranches B Confirmées	Marge Applicable au Crédit Renouvelable
$R1 > 4,50x$	3,00% l'an	4,00% l'an	3,00% l'an
$4,00x < R1 \leq 4,50x$	2,75% l'an	3,75% l'an	2,75% l'an
$3,50x < R1 \leq 4,00x$	2,50% l'an	3,50% l'an	2,50% l'an
$3,00x < R1 \leq 3,50x$	2,25% l'an	3,25% l'an	2,25% l'an
$2,50x < R1 \leq 3,00x$	2,00% l'an	3,00% l'an	2,00% l'an
$R1 \leq 2,50x$	1,75% l'an	2,75% l'an	1,75% l'an

(ii) Ajustements de la Marge Applicable au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

Ratio R1	Marge Applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé	Marge Applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé
$R1 > 4,50x$	3,50% l'an	4,50% l'an
$4,00x < R1 \leq 4,50x$	3,25% l'an	4,25% l'an
$3,50x < R1 \leq 4,00x$	3,00% l'an	4,00% l'an
$3,00x < R1 \leq 3,50x$	2,75% l'an	3,75% l'an
$2,50x < R1 \leq 3,00x$	2,50% l'an	3,50% l'an
$R1 \leq 2,50x$	2,25% l'an	3,25% l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« Banque de Couverture » désigne le ou les Prêteurs Senior (ou leurs Affiliés) avec lesquels seront conclus des Contrats de Couverture, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

« Contrat(s) de Couverture » désigne le ou les contrats de couverture de taux d'intérêts devant être conclus par TPM Invest avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture en application de l'article 9.3.8 (Contrats de Couverture) du Contrat.

Contrats de Couverture

- (i) TPM Invest s'engage (a) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture dans un délai de six (6) mois à compter de la Date de Réalisation, ou, sous réserve que cela soit possible, à proroger et modifier le ou les contrat(s) de couverture existant(s) dans les conditions prévues ci-après, un ou des contrat(s) de couverture de taux d'intérêt portant sur un notionnel d'au moins 66,67% (soixante-six virgule soixante-sept pour cent) du montant total de l'Encours du Prêt de Refinancement couvrant TPM Invest contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou de l'EURIBOR 6 mois de plus de deux cent (200) points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation, et ce pour une durée d'au moins trois (3) ans à compter de la date de conclusion du Contrat de Couverture concerné, et (b) à justifier sans délai à l'Agent de la conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture.

Il est précisé que le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du (des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture.

- (ii) Chaque Obligé s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats de Couverture, et de (b) tout contrat d'échange ou de couverture de devises ou de taux d'intérêt conclu dans le cours normal de leurs activités pour les seuls besoins de couverture (et notamment du Prêt de Refinancement) en complément ou remplacement (lorsque ceux-ci sont arrivés à terme) des Contrats de Couverture) et à l'exclusion de tout but spéculatif.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

10.1.4 Défaut croisé

- (i) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les prêteurs concernés) d'un défaut de paiement au titre de tout Endettement (autre que les Crédits Senior) d'un Obligé ou de l'une de ses Filiales si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
- (ii) la survenance (après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) d'un cas de défaut (autre qu'un défaut de paiement) ou cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination) au titre de tout Endettement d'un Obligé ou de l'une quelconque de ses Filiales (autres que les Crédits Senior) si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;
- (iii) un Endettement d'un Obligé (autre que les Crédits Senior) ou d'un autre membre du Groupe est déclaré exigible par anticipation, devient exigible par anticipation, est suspendu ou est résilié à l'initiative du créancier concerné si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de l'Endettement concerné est supérieur à EUR 100.000 (cent mille Euros) ou son équivalent en toute devise ;

(iv) un Obligé ou un membre du Groupe :

- (a) n'effectue pas à bonne date (après expiration de tout délai de grâce applicable ou des délais contractuels pour remédier à un tel manquement et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les prêteurs concernés) le paiement de toutes sommes exigibles de quelque nature que ce soit (à l'exception de tout Endettement ou dette financière) ; ou
- (b) n'honore pas promptement une garantie lorsque cette garantie est appelée, si le montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe des non-paiements visés au paragraphe (a) ci-dessus et/ou des garanties non-honorées visés au paragraphe (b) ci-dessus est égal à ou devient supérieur à EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros) ou son équivalent en toute devise, à moins dans tous les cas, que l'Obligé concerné ou le membre du Groupe concerné n'ait contesté, dans les délais légaux ou contractuels, de bonne foi l'exigibilité de ce paiement selon des procédures appropriées et sur la base d'arguments juridiques sérieux et non-dilatoires et qu'un délai de paiement ait été accordé et pour autant que l'Agent ait reçu justification de ces éléments ;
- (v) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Obligations Convertibles ;
- (vi) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ou d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) au titre des Dettes Subordonnées Complémentaires ;

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

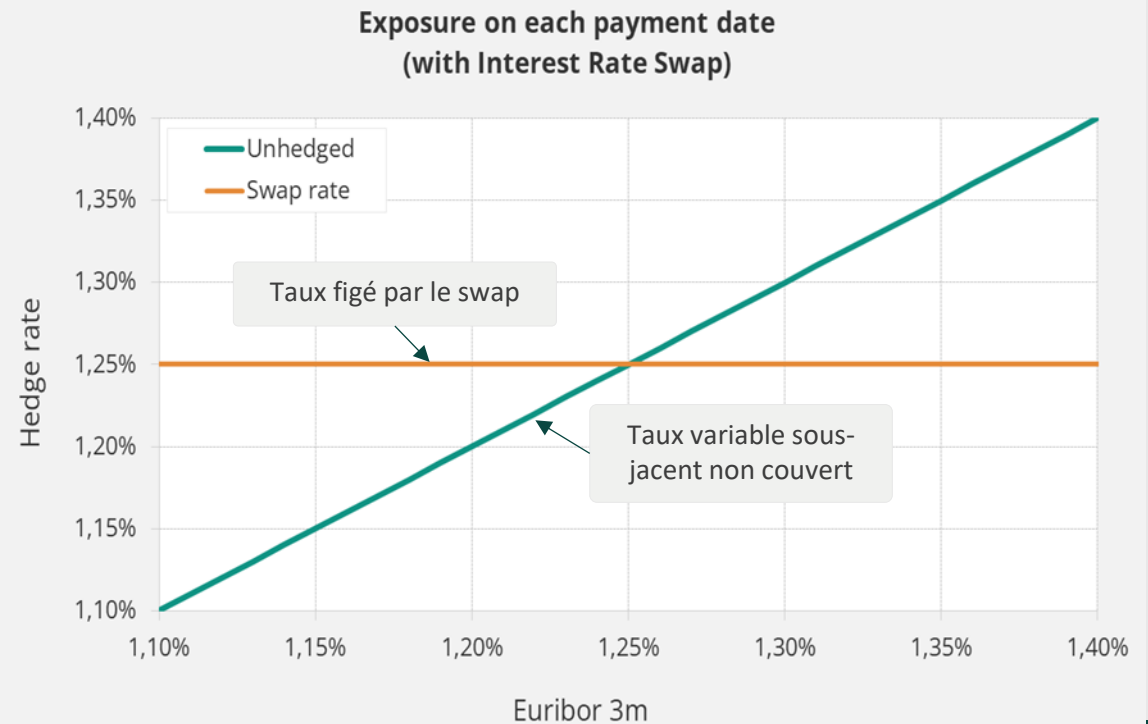
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

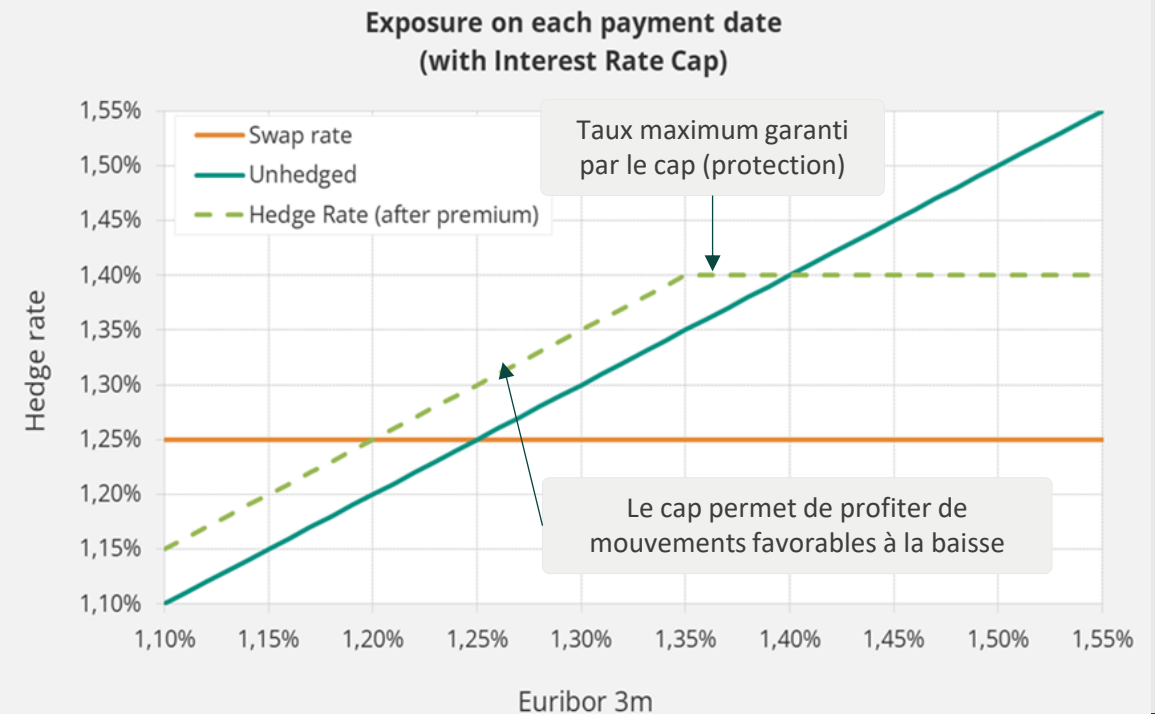
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

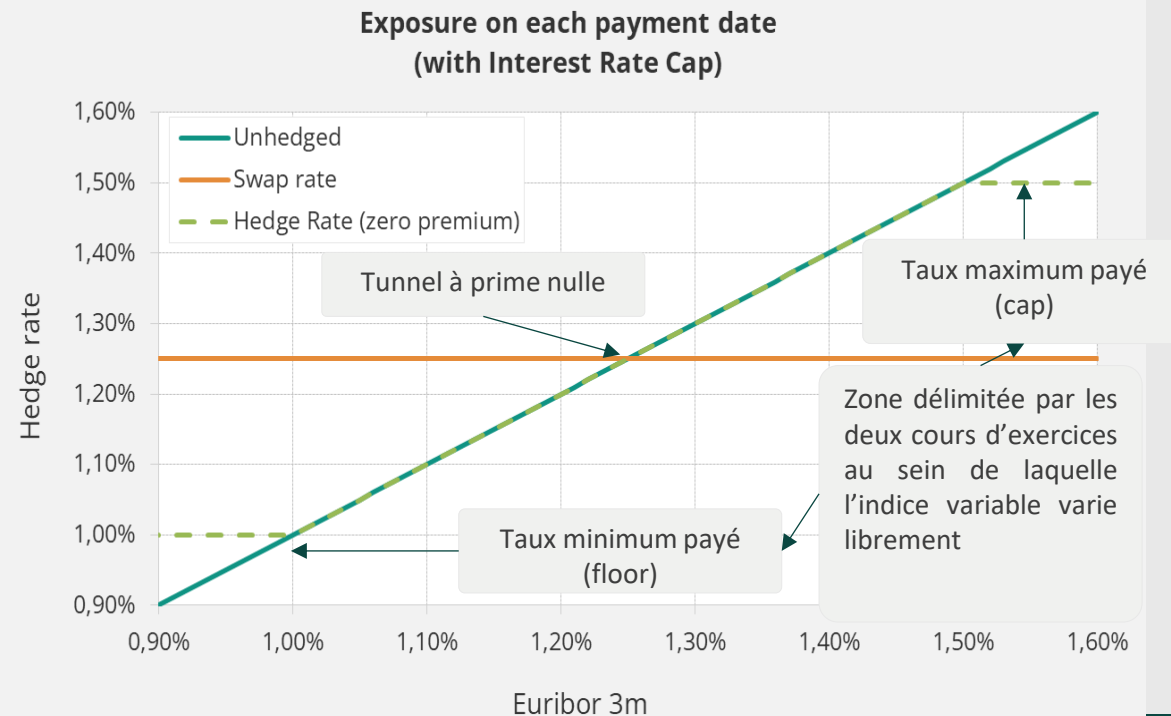
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

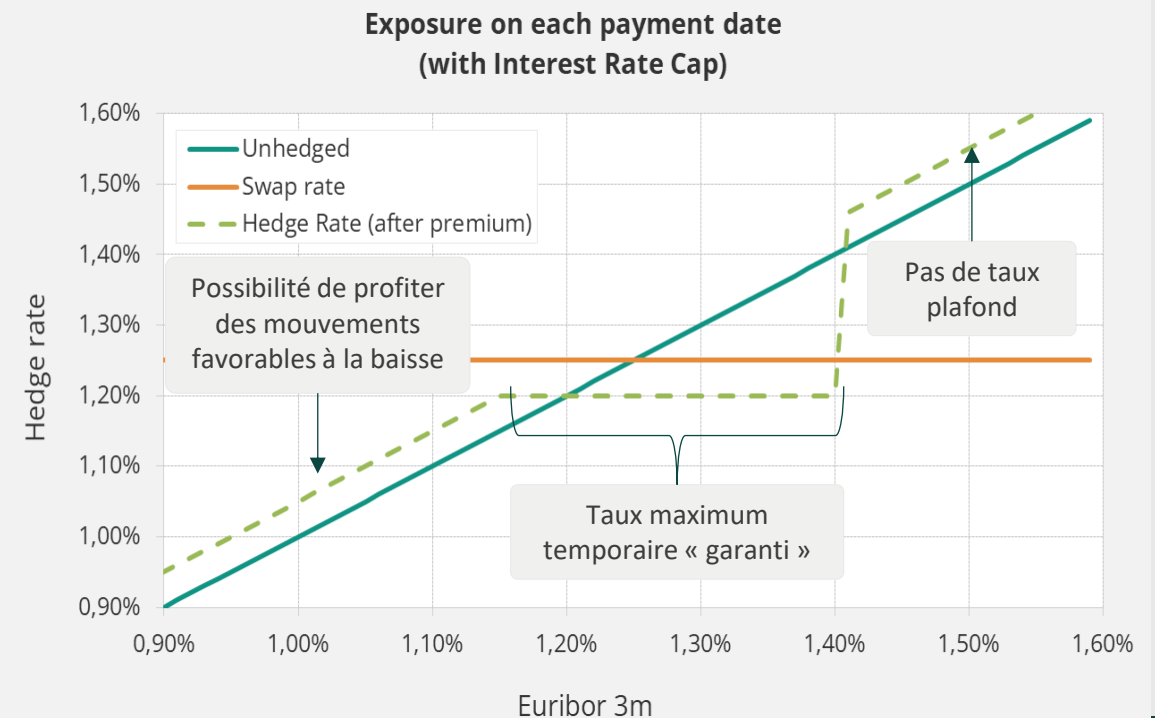
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

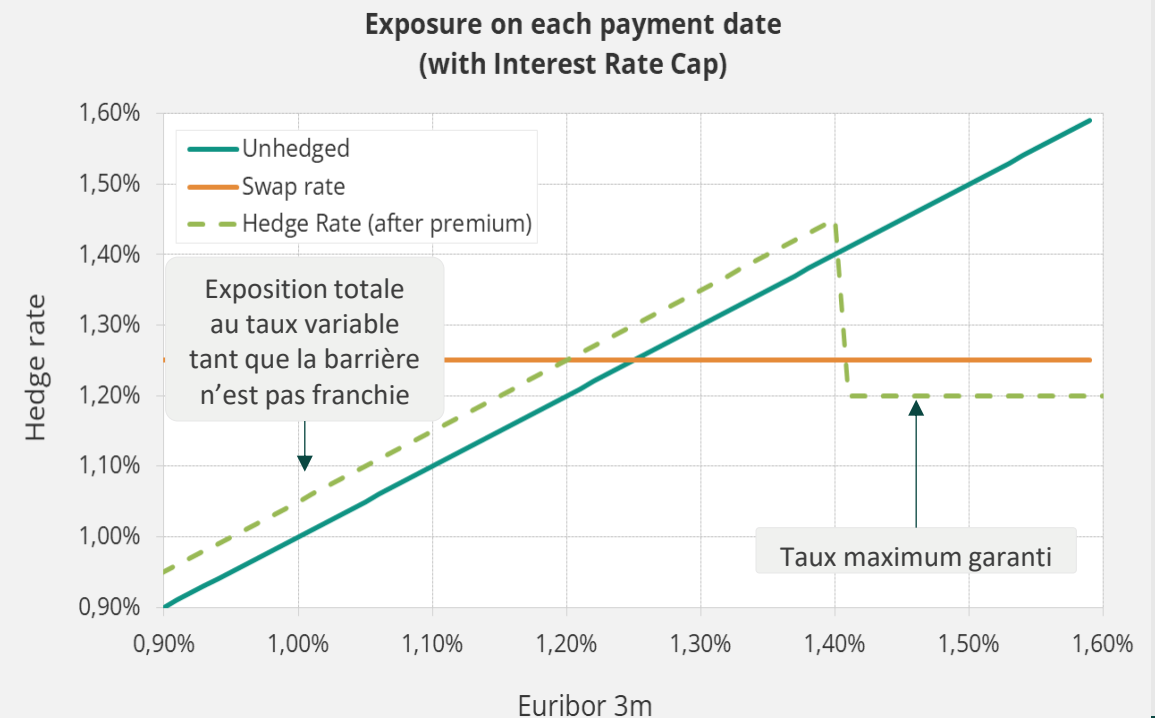
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

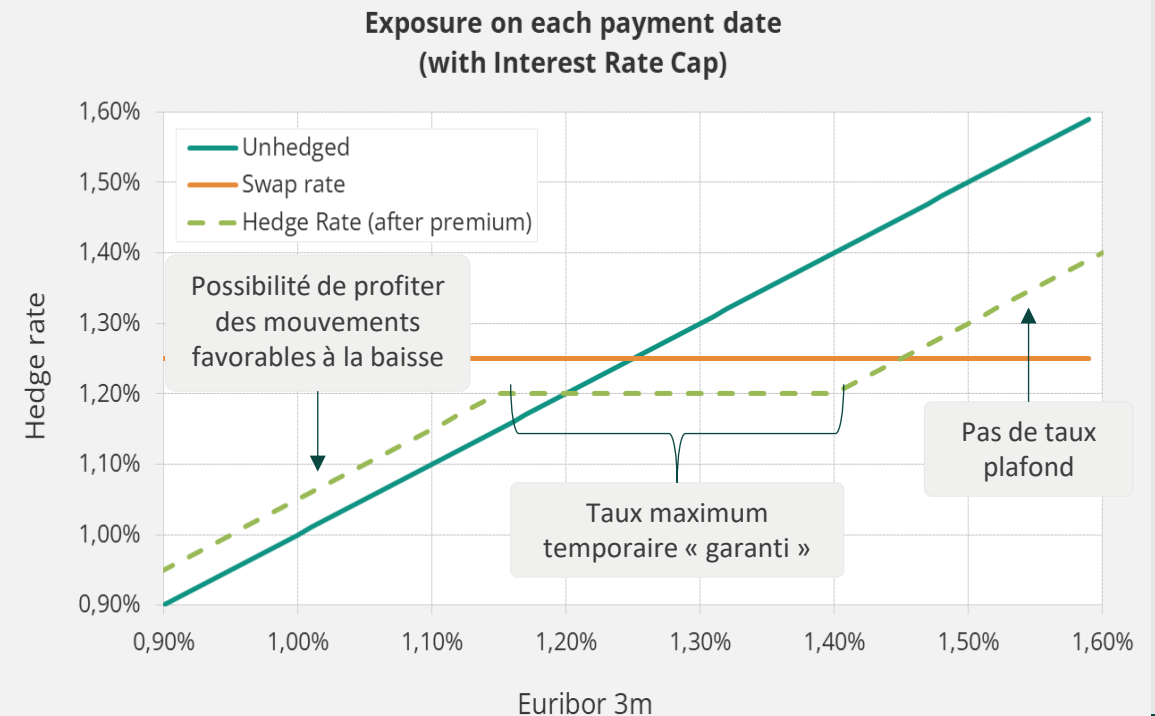
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.